



Déchets

Rapport annuel

sur le prix et la qualité de la prévention
et la gestion des déchets ménagers

2024

Les déchets



Les couts du service en €/hab

127.9 €/hab.

Pour collecter,
traiter et valoriser
(Bretagne : 127 €*)

*Données de l'année n-1 car basées sur les
comptes administratifs votés en juin :
- CCPI : 2024 provisoire – sous réserve
validation ADEME
- Bretagne : 2023 pour collectivités mixte-
urbaines

Chiffres clés 2024

Synthèse du rapport annuel



Les ordures ménagères

175.9 kg/hab.

Soit 9 739 tonnes

(185 kg/hab. en Bretagne mixte urbain en 2023)



53.1 €/hab.

(France : 50.5 €*)



Les déchets recyclables

54.3 kg/hab.

Soit 3 009 tonnes

(62 kg/hab. en Bretagne mixte urbain en 2023)



16.6 €/hab.

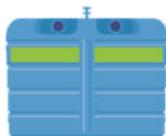
(France : 16.6 €*)

Comment est financé le service

Revente des matériaux
issus du tri et déchèteries
et recettes exceptionnelles
9%

Soutiens des
Eco-
organismes
11%

Redevance
80%



Le verre

49.7 kg/hab

Soit 2 752 tonnes

(58 kg/hab. en Bretagne mixte urbain en 2023)

0,7€/hab.

(France : 1.8 €*)



Les déchèteries dont professionnels

524.5 kg/hab.

Soit 29 038 tonnes

(268 kg/hab. en Bretagne mixte urbain en 2023)

57.5 €/hab.

(France : 40.9 €*)

TABLE DES MATIÈRES

1. <u>INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS</u>	5
1.1. TERRITOIRE DESSERVI	5
1.2. COLLECTE DES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE	6
1.2.1. BENEFICIAIRES DU SERVICE.....	6
1.2.2. LES TYPES DE COLLECTES.....	7
1.2.2.1. COLLECTE EN PORTE A PORTE	8
1.2.2.2. COLLECTE APPORT VOLONTAIRE :.....	9
1.2.2.3. LES DECHETERIES.....	11
1.3. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS	13
1.3.1. LES MOYENS HUMAINS.....	13
1.3.2. LES MOYENS MATERIELS.....	13
1.4. LES CHIFFRES CLES	14
2. <u>LA PREVENTION/REDUCTION DES DECHETS</u>	16
2.1. REDUIRE LES DECHETS VEGETAUX	16
2.2. LA GESTION DE PROXIMITE DES DECHETS ORGANIQUES.	19
2.3. REDUIRE LES AUTRES DECHETS ET AGIR SUR LA CONSOMMATION	22
2.3.1. DEVELOPPEMENT DU REEMPLOI EN DECHETERIE	22
2.3.2. SEMAINE EUROPEENNE DE REDUCTION DES DECHETS :.....	24
2.4. LES FLUX COLLECTE EN PORTE A PORTE OU EN APPORT VOLONTAIRE	24
2.4.1. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	24
2.4.2. LES RECYCLABLES : EMBALLAGES MENAGERS ET DES JOURNAUX-REVUES-MAGAZINES-PAPIERS DIVERS	25
2.4.2.1. EVOLUTION DE LA QUALITE DU TRI	26
2.4.2.2. SUIVI DE TOURNEES DE COLLECTES SELECTIVES	27
2.4.2.3. VISITES AU CENTRE DE TRI.....	27
2.5. LES FLUX COLLECTES EN DECHETERIES	28
3. <u>ORGANISATION GENERALE DU TRAITEMENT DES DECHETS</u>	31
3.1. L'INCINERATION	31
3.2. LE TRI DES DECHETS MENAGERS	32
3.2.1. LES CENTRES DE TRAITEMENT DES DIFFERENTS FLUX	32
3.2.2. CENTRES DE TRI - TRIGLAZ : PRODUCTION DES MATERIAUX.....	33
3.3. LE TRAITEMENT DES DECHETS VEGETAUX	34
3.4. LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS	34
3.5. LE TRAITEMENT DU BOIS EN MELANGE	36
3.6. LE TRAITEMENT DES DEEE	36
3.7. BILAN DU TRAITEMENT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS	36
4. <u>COUT DU SERVICE PUBLIC</u>	37
4.1. BUDGET DU SERVICE	37
4.2. REPARTITION DES COUTS PAR HABITANTS ET PAR FLUX	43
4.3. TARIFS ET REDEVANCES ORDURES MENAGERES	47
4.4. BILAN DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES AU 31.12.24	51
5. <u>ANNEXES</u>	53

FLUX 1 : LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	57
FLUX 2 : RECYCLABLES.....	57
LA CARACTERISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE	60
TABLEAU I - REPARTITION DES REQUETES PAR COMMUNE EN 2024 (RECLAMATIONS, DEMANDES D'INFORMATIONS, MUTATIONS.....)	62
TABLEAU II - EVOLUTION DES REQUETES DE 2022 A 2024.....	63

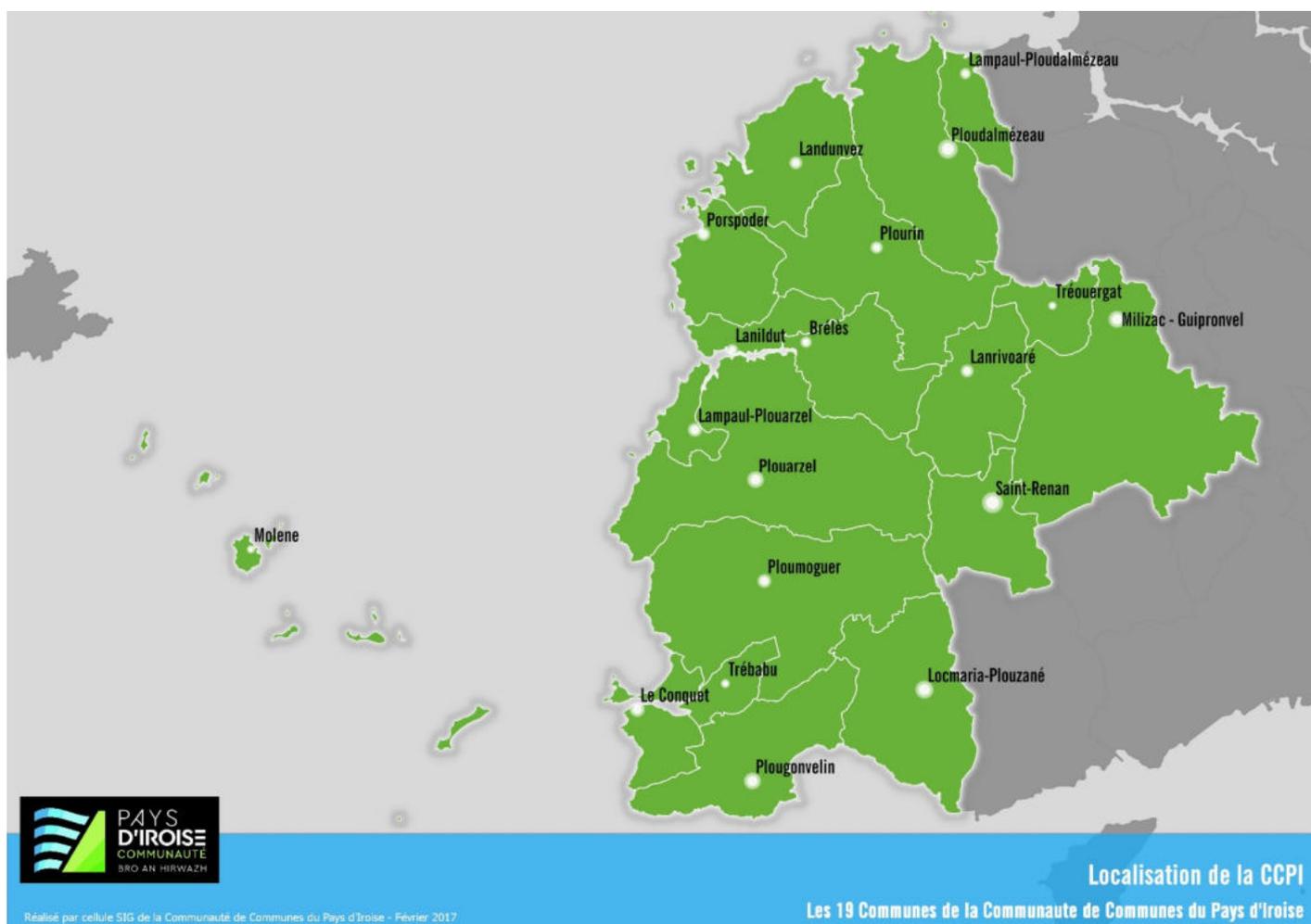
1. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

1.1. TERRITOIRE DESSERVI

La CCPI assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein de l'ensemble de ses 19 communes membres, y compris l'île Molène (collecte, tri, traitement, valorisation).

Sauf impossibilité physique ou technique, tous les habitants et immeubles sont desservis :

- les ménages ;
- les commerces, entreprises artisanales, industrielles, tertiaires ;
- les bâtiments et services publics ;
- les campings, terrains à caravanes.



1.2. COLLECTE DES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

1.2.1. BÉNÉFICIAIRES DU SERVICE

Population C.C.P.I. :

Sans double compte : 50 568 habitants (INSEE 2023).

Population DGF 2024 : 55 365 habitants.

Population saisonnière (juillet et août) évaluée à 51000 habitants avec des pointes début août à 55 000 habitants.

Cette population représente 26 805 redevables répartis ci-dessous :

Particuliers	25 837
Professionnels (y compris services publics)	968
Total	26 805
% Particuliers	96.4%
% Pro	3.6%

NB : Les déchets assimilés

Le service de collecte assure l'élimination des déchets « assimilés » à des déchets ménagers, qui peuvent être collectés par nos bennes sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets provenant des services communaux (marchés, écoles, mairies), des commerces, entreprises artisanales, des bureaux...

Ces déchets sont collectés selon le même principe que les déchets des ménages, au porte à porte, avec des contenants de même nature (bacs individuels à roulettes de capacité variable en fonction de l'activité).

Les tonnages assimilables aux ordures ménagères sont intégrés dans les tonnages des tournées pour les ménages. Ils peuvent être évalués entre 19 et 27% (selon taux de remplissage et fréquence de collecte) du volume collecté par les bennes.

Les commerçants peuvent, par convention, avoir une fréquence de collecte adaptée à leur activité, notamment ceux qui subissent des fluctuations saisonnières. Cette fréquence peut aller d'une collecte hebdomadaire à une collecte quotidienne.

La circulaire du 10 janvier 2012 relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des biodéchets par les gros producteurs (article L 541-21-1 du code de l'environnement), impose aux producteurs ou détenteurs de quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets (c'est-à-dire + de 50% de la masse des déchets considérés) de mettre en place :

- Un tri à la source et une valorisation organique,*
- Ou lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets pour en permettre la valorisation de la matière de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le retour au sol.*

Depuis le 1^{er} janvier 2024, cette obligation concerne tous les producteurs de biodéchets, (y compris les ménages)

De plus, un décret, publié le 10 mars 2016, fixe les bases réglementaires permettant la mise en œuvre du tri à la source et de la collecte séparée de ces déchets par les entreprises. Les gros producteurs de déchets doivent mettre en place un tri et organiser la collecte pour les sept types de déchets visés.

Le coût de la redevance qui leur est facturé tient compte du service assuré.

D'autres déchets appelés Déchets des Artisans et Commerçants (DAC) et Déchets Industriels Banals (DIB) sont collectés dans les déchèteries, ces dépôts sont facturés aux artisans.

*Le règlement de collecte modifié le 18 décembre 2024 précise la notion de déchets assimilés ménages, **à partir du 1^{er} janvier 2025**, le volume maximum hebdomadaire pouvant être collecté sera de 7 500 litres tous déchets confondus, soit l'équivalent de 10 bacs de 750 litres, dont un contenant à minima pour les déchets recyclables. Ne sont pas concernés par ce seuil, les établissements d'hébergement médico sociaux assurant des missions d'intérêt général et/ou de service public (EHPAD, Accueil spécialisée...). La fréquence de collecte de base sera en alternance tous les 15 jours comme les ménages et jusqu'à 1 à 2 fois par semaine maximum, financé au cout réel.*

	Nombre	Nombre de bacs	Volumes de bacs (m3)	Redevance	Volumes collectables*
% Particuliers	96.6%	94.9%	87.7%	85.8%	81% à 73%
% Pro	3.4%	5.1%	12.3%	14.2%	19% à 27%

*** Volumes collectables :**

81% à 73% des volumes collectables concernent les particuliers et 19% à 27% les professionnels (18,6% en 2023).

En 2024, certains professionnels bénéficient de 2 à 6 passages par semaine variable selon la saison engendrant un volume important, le taux de remplissage étant variable.

1.2.2. LES TYPES DE COLLECTES

	PAP		Points d'apport volontaires
	Particuliers	Professionnels	
Ordures Ménagères Résiduelles	C 0.5 à C1	A la carte jusqu'à 2024 : C0 à C6	C 2 en base (lundi et vendredi) C2 à C4 (+samedi) selon saisonnalité
Recyclables en mélange	C 0.5	C 0.5 dans le cadre des tournées des communes	C 2 en base (mardi et jeudi) C2 à C3 selon saisonnalité
Verre			En fonction du taux de remplissage

Professionnels : fréquences de collecte actuelles : C0,5 / C1 / C2 / C3 / C4 + 1 professionnel en C6

*C0.5 : collecte bimensuelle (collecte tous les quinze jours), C1 toutes les semaines etc...

Modalités et Fréquence de collecte

Tous les habitants sont desservis en porte à porte ou en points de regroupement. Le contenant est le bac individuel à roulettes dont la capacité tient compte du nombre de personnes desservies par immeuble ou foyer fiscal.

Des bacs collectifs sont disposés auprès de certains bâtiments publics ou centres de vie.

La collecte de référence est donc la collecte tous les 15 jours (Formule A).

En 2015 a été proposé aux usagers du service d'élimination des déchets une formule de collecte des OMr toutes les semaines toute l'année (Formule B) ou seulement sur la période de juillet/août (Formule C).

En 1^{er} trimestre 2024, une nouvelle campagne d'envoi de courriers visait à sensibiliser ces usagers aux contraintes pour le service et les encourageait à changer de formules. Message renforcé fin 2024 avec la nouvelle grille tarifaire dissuasive communiqué fin décembre.

Nombres d'usagers par formule :

	2024	
<i>FORMULE A</i>	25643	95.70%
<i>FORMULE B</i>	31	0.10%
<i>FORMULE C</i>	163	0.59%
<i>Professionnels</i>	968	3.61%
	26 805	100.0%

Certains artisans sont collectés plusieurs fois par semaine. La fréquence de collecte ainsi que les modalités de mise à disposition des bacs sont régies par une convention.

Les bacs collectifs publics et les terrains de camping sont collectés jusqu'à 4 fois à 5 fois la semaine en juillet et en août.



Collecte bacs 140 litres



Equipement en bac jaune (point de regroupement)



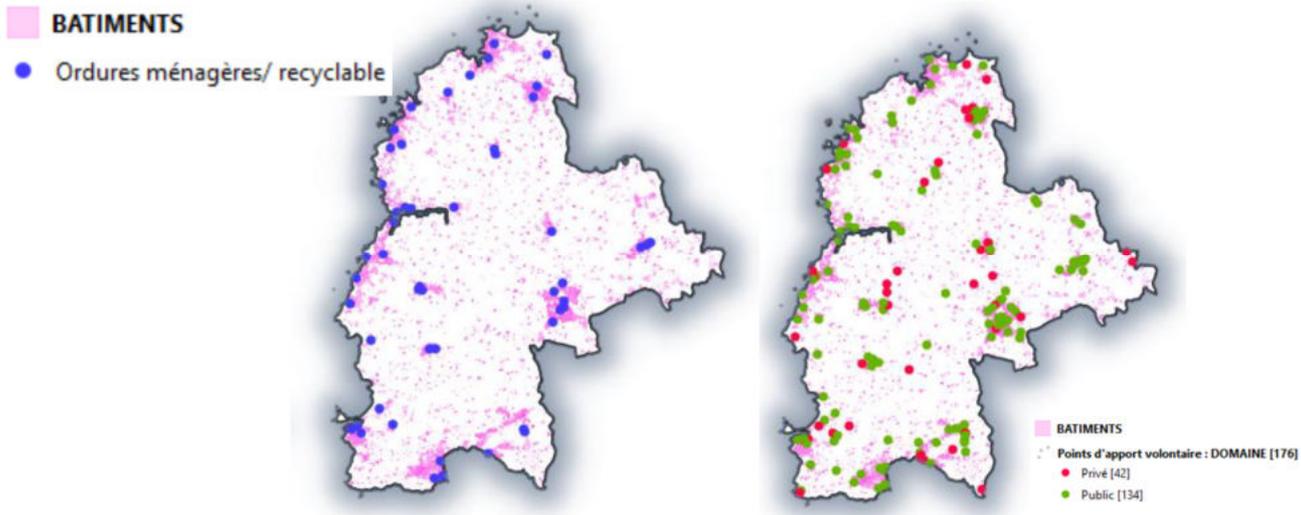
Collecte Recyclables en Porte-Porte

1.2.2.2. COLLECTE APPORT VOLONTAIRE :

Le territoire du pays d'Iroise dispose d'une cinquantaine de points d'apports volontaires où les usagers peuvent déposer leurs déchets sans contraintes d'accès ni de jours de collecte. Chaque point d'apport volontaire est cartographié.

Ces fiches sont disponibles sur le site internet de la CCPI à la rubrique Déchets/La collecte de vos déchets et les consignes de tri. :

<https://www.pays-iroise.bzh/environnement-eau-dechets/dechets/805-collecte-om-tri-cs>



Colonnes	OMr	Recyclables	Verre
Exploitation	Régie		
TOTAL	58	142	209

176 Points d'apports volontaires sont référencés, un point d'apport volontaire peut comporter, en fonction des besoins, un (verre) ou plusieurs colonnes aériennes et/ou enterrées. Il existe 100 colonnes enterrées et 9 semi-enterrées :

En 2013, un programme d'installation de colonnes enterrées s'est développé sur le Pays d'Iroise. Les colonnes enterrées OMr font l'objet d'une collecte hebdomadaire et plus si nécessaire. En période estivale, les conteneurs OM en Apport Volontaire sont collectés jusqu'à 4 fois par semaine.



Conteneur enterré Ordures Ménagères



Conteneurs enterrés Recyclables et Verre (et OM)



Collecte Conteneur Recyclables

Les conteneurs « verre » sont collectés en régie par un camion polybenne (30 m³), leur contenu est vidé dans les fosses de transit situées dans les déchèteries de Plougonvelin et de Plourin. Les recyclables collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sont acheminés au centre de tri du Spenot à Brest puis rechargés dans des semi-remorques et dirigés vers le centre de tri Triglaz à Plouédern.



Déchargement Recyclables en Porte-Porte

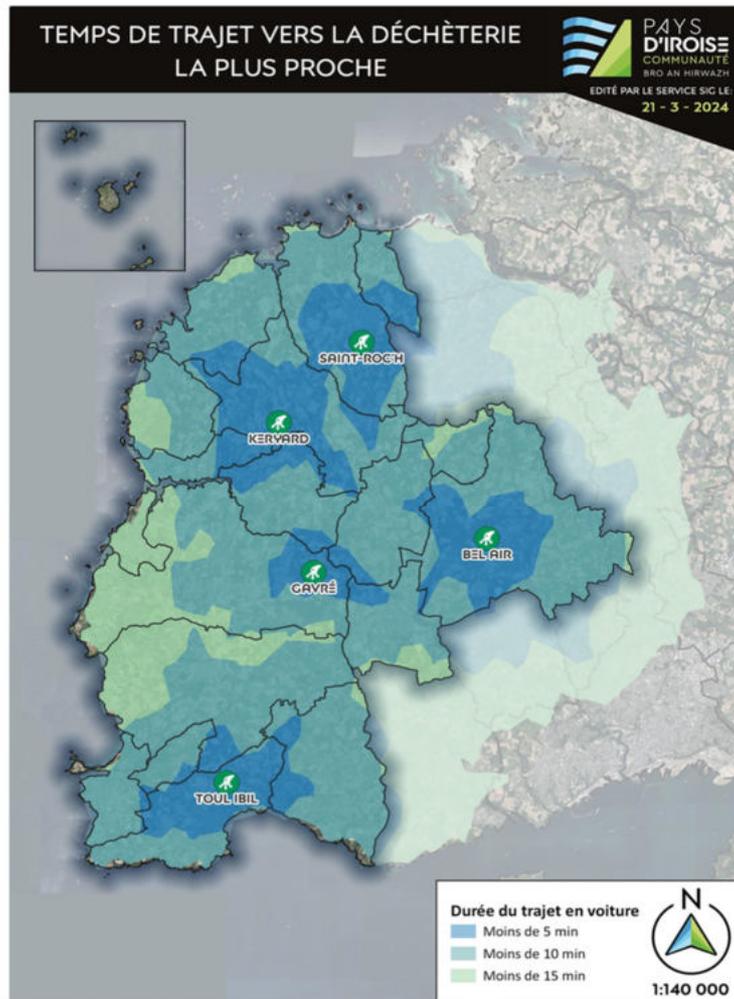


Réacheminement centre de tri Triglaz

1.2.2.3. LES DÉCHÈTERIES

5 déchèteries communautaires sont réparties sur le territoire :

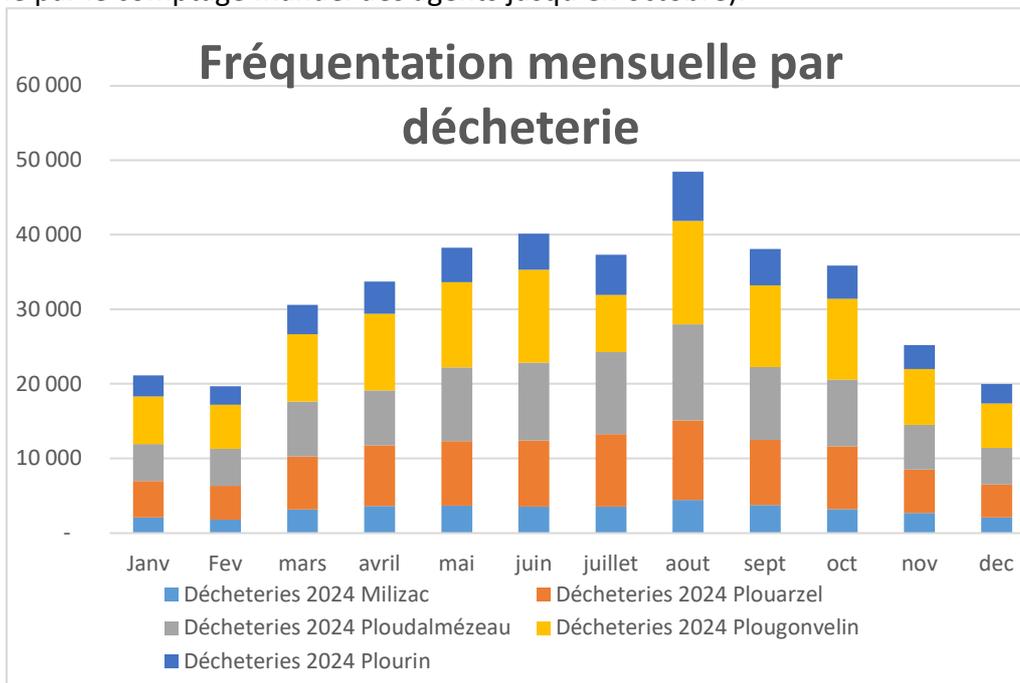
- LE GAVRE - Plouarzel
- TOUL IBIL - Plougonvelin
- BEL AIR - Milizac
- SAINT ROCH - Ploudalmézeau
- KERYAR – Plourin



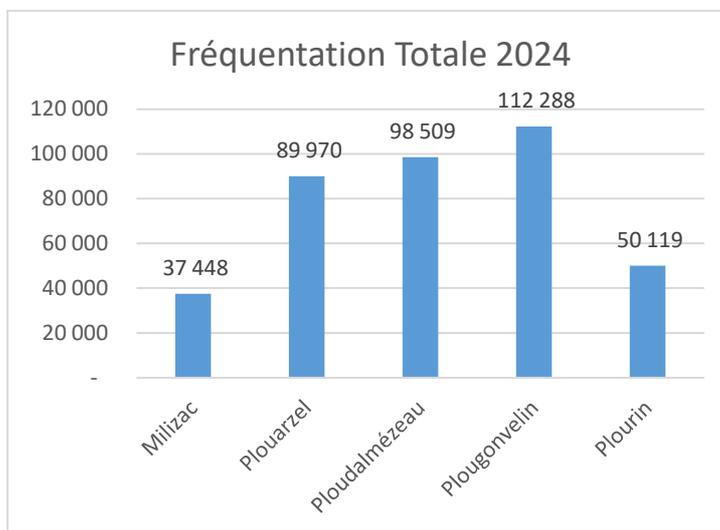
Nombre de déchèteries	5
Tonnage global entrant	29 038 tonnes
Mode d'exploitation "haut du quai"	Prestataire : Tribord
Mode d'exploitation "bas du quai"	CCPI
Jours d'ouverture	6.5 jours/7
Accueil Déchets dangereux des ménages	oui
Accès professionnels	Oui (payant)

Fréquentation des déchèteries

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le contrôle d'accès par badge permet de connaître précisément la fréquentation par déchèterie ainsi 388 334 usagers ont fréquenté les déchèteries communautaires en 2024 soit une hausse de la fréquentation de 18% par rapport à celle comptabilisé en 2023 (perfectible par le comptage manuel des agents jusqu'en octobre).



La saisonnalité est particulièrement marquée en 2024 avec une fréquentation importante en aout concentrant 12,5% des passages. Le mois de juillet étant sensiblement le même qu'avril, mai, septembre, octobre



Part de passages par déchèterie :

- Plougonvelin : 29%, Ploudalmézeau : 25%, Plouarzel : 23%
- Plourin : 13%, Milizac : 10%

La part de fréquentation sur Milizac semble diminuer fortement du fait de l'exclusion des habitants de Brest métropole (Guilers/Bohars)

Sur Ploudalmézeau, 10% des passages sont des habitants de la communauté de communes du pays des abers.

1.3. LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

1.3.1. LES MOYENS HUMAINS

Le service de collecte en porte à porte et de transfert des déchèteries est une régie communautaire assurée par du personnel territorial et du personnel de droit privé.

Quelques changements en 2024 :

- Février : renforcement de l'accueil usager (déjà ponctuel depuis l'été 2023, pour le contrôle d'accès)
- Avril : renforcement de la cellule usager avec un poste de responsable et assistante de service, référente logements collectifs et usagers professionnels
- Juin : Intégration d'un agent, initialement à la voirie, à 100% pour les besoins de nettoyage des points d'apport volontaire et menues tâches
- Septembre : Arrivée d'une jeune en service civique pour la mission d'ambassadeur de tri

Effectifs au 31/12/2024 (Hors personnel de Direction)	
Collecte porte à porte et agents polyvalents	26
Collecte à Molène	0.8
Collecte PAV et transfert déchèterie	6
Encadrement	1
Cellule usagers : accueil, redevance, bacs	4
Animatrice prévention et ambassadeur de tri	3
Total	41

Ce personnel permanent est renforcé ponctuellement (en particulier lors de la saison estivale) par des agents contractuels ou saisonniers, ou par des agents d'autres services communautaires.

1.3.2. LES MOYENS MATÉRIELS

Le service dispose d'un parc roulant important :

Benne O.M compacteuse de 14 à 22 M3 :	10
Benne O.M compacteuse de 5 M3 (Molène) :	1
Camion polybenne avec bras de chargement :	3
Camion benne équipé pour la collecte sélective	2
Fourgon de service type master :	1
Véhicule de liaison type fourgonnette :	2
Compacteurs caissons déchèterie	3



Flotte de Bennes O.M compacteuses



Compacteur

1.4. LES CHIFFRES CLÉS

2024 a été marquée par plusieurs projets avec des impacts organisationnels et financiers :

- Mise en œuvre effective du contrôle d'accès à compter du 1er janvier 2024 avec une fiabilisation accrue de la comptabilisation de la fréquentation ;
- Mise en œuvre de la politique de tri à la source des biodéchets avec notamment une collecte par un tiers privé des biodéchets produits par les gros producteurs professionnels (24 sites);
- Développement du réemploi en déchetterie avec création de partenariats avec Iroise Tribut et un peu d'R
- Disparition de la formule tarifaire de collecte hebdomadaire pour les professionnels uniquement des OMR, avec obligation de tri
- Une étude d'optimisation de la collecte a conduit à une évolution à venir de la collecte des professionnels et d'une nouvelle structuration de la grille tarifaire pour 2025, incluant un forfait de 24 passages en déchèterie inclus dans la redevance

Tonnages de déchets collectés	Tonnages 2024	kg/hab/an (DGF 2023)
OMR	9 739	175.9
Recyclables (hors verre)	3 009	54.3
Verre	2 752	49.7
Déchets apportés en déchèterie	29 038	524.5
Total	44 539	804.5

La production d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) diminue en 2024 par rapport à 2023, de 3% en tonnages et en kg/hab (DGF).

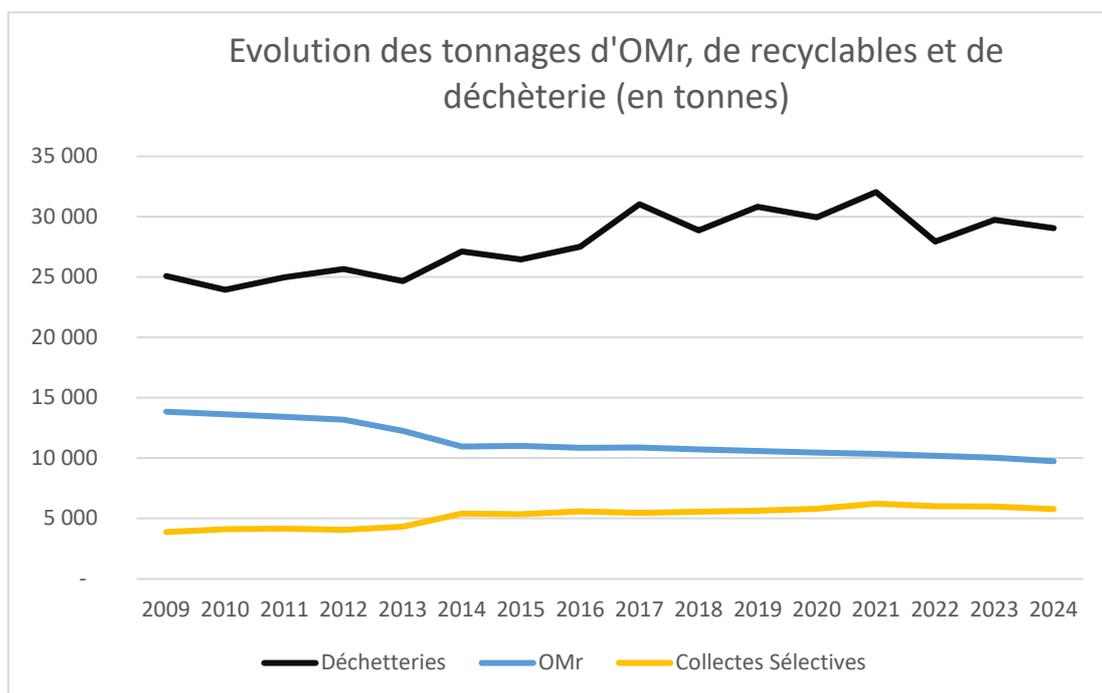
Les OMr collectées dans les points d'apport volontaire représentent 18.5 % des tonnages totaux d'OMr collectés (jusqu'à 23% en juillet/aout) en hausse de 1% (après 1,5% en 2023). Ce mode de collecte est plébiscité par certains usagers ce qui peut parfois générer des désagréments avec des dépôts sauvages en pied de conteneurs.

Les emballages et papiers recyclables augmentent de 2% en lien avec l'obligation de tri pour tous les professionnels, mis en œuvre progressivement dans l'année. Le verre diminue en 2024, avec - 8,8%. Les habitants du pays d'Iroise se situent parmi les bons trieurs du Finistère.

Le refus de tri s'est dégradé légèrement avec 21% en 2024. La qualité du tri s'est dégradé au 1er semestre et été, de nouvelles actions de sensibilisation ont été mis en œuvre au cours du 3eme trimestre grâce au renfort d'une jeune en service civique (le 1er de la CCPI), et le contrôle plus régulier des équipes de collecte finalement le taux de refus moyen est de 21% et a varié au cours de l'année entre 16 et 26 %, preuve qu'une communication et un contrôle continue auprès des usagers sont nécessaires.

250 usagers et 19 structures (professionnels, associations, établissements publics) ont été sensibilisés à travers des visites à domicile et l'animation d'ateliers sur le tri.

Les tonnages en déchèteries sont en baisse de 684 tonnes soit 2,5% notamment les déchets verts (- 4 %), des gravats (-10%) et de 16% des encombrants. D'autres flux augmentent avec les incinérables (+6%) le bois (10%).



Comparaison Régionale (pop DGF) :

kg/hab/an de déchets collectés	CCPI (2024)	Bretagne mixte urbain (2023)*	Bretagne (2019)**
OMR	175.9 kg	185 kg	196 kg
Recyclables (hors verre)	54.3 kg	62 kg	59 kg
Verre	49.7 kg	49.7 kg	50 kg
Déchets apportés en déchèterie	524.5 kg (270.8 kg de DV)	268 kg	388 kg (162 kg de DV)

* chiffres matrice des coûts, sur un territoire mixte urbain de même typologie que pays d'Iroise Communauté

** chiffres clés des déchets en Bretagne (urbain, rural, littoral confondus) – dernière édition – 2019

2. LA PREVENTION/REDUCTION DES DECHETS

La prévention des déchets est une obligation réglementaire pour les collectivités collectant des déchets. Cette obligation est renforcée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) qui fixent de nombreux objectifs nécessitant un effort de planification important de la part des collectivités.

La prévention des déchets se traduit par un document : le PLPDMA -Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Le PLP actuel concerne la période 2020 à 2026. Un plan régional fixe les objectifs et orientations globales pour la Région auxquels le programme de la CCPI doit se conformer. Un bilan mi parcours a été réalisé en parallèle de celui du PCAET.

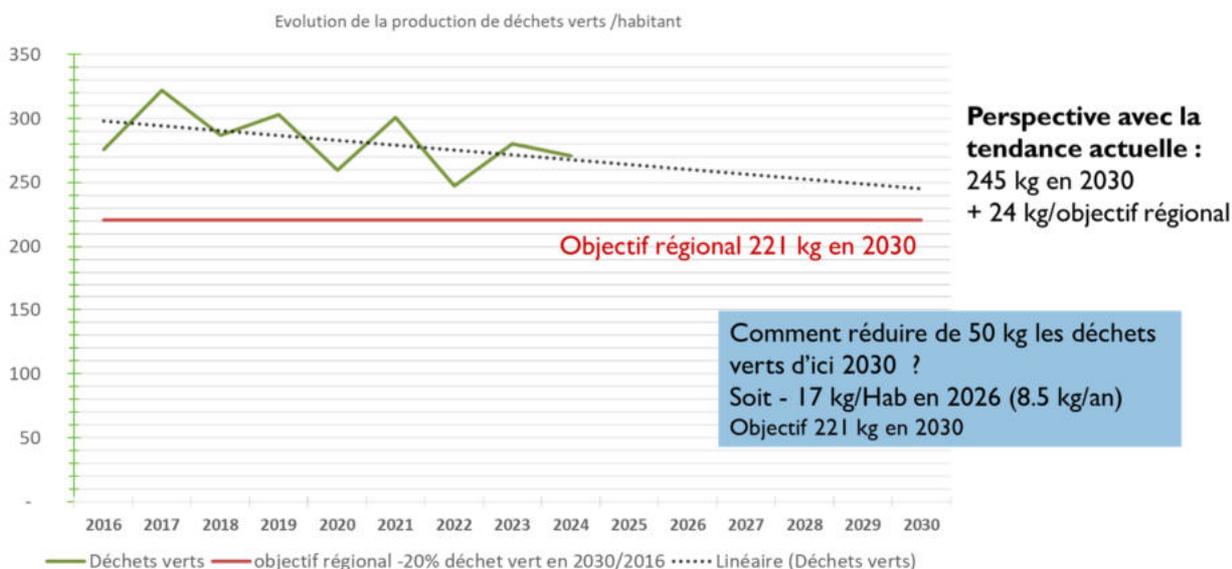
La loi (AGEC) fixe un objectif de réduction de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 de 15 %, ce qui implique pour le Pays d'Iroise une diminution de 126 kg par habitant (population DGF) et par an.

Le PLPDMA se décline en plusieurs axes

- 1/ Réduire les déchets végétaux
- 2/ Développer le tri à la source des biodéchets et le compostage (voir chapitre 2.2 ci-dessous)
- 3/ Réduire les autres déchets et agir sur la consommation (promouvoir le presque zéro déchet)
- 5/ Communiquer (axe transversal)

2.1. REDUIRE LES DECHETS VEGETAUX

La tendance à la baisse des déchets verts produits par habitants est de 10% entre 2016 et 2024, néanmoins, pour traduire l'objectif de baisse régional d'ici 2030, la collectivité doit réduire les déchets verts de 17 kg/habitant/an en 2026.



Tous les leviers sont mobilisés pour atteindre cet objectif, sensibiliser les usagers, adopter un système de contrôle et de tarification plus juste et incitatif, apporter des solutions (aide au broyage, composteurs, formation à la gestion différenciée...)

Sensibiliser et former les habitants :

La collectivité utilise des outils complémentaires pour mobiliser et accompagner les usagers sur la gestion autonome des déchets végétaux :

- Ateliers (voir chapitre suivant)
- Plaquettes d'information à thème (plaquette compostage, guide mon jardin malin, mon jardin zéro déchets, guides diffusés par le SAGE du Bas Léon)
- Stands sur les manifestations
- Articles dans la presse locale, le magazine communautaire (Hirwazh), les bulletins communaux, Facebook Pays d'Iroise.

Sensibiliser et former les professionnels (entreprises du paysage, de l'entretien de jardin, communes):

- Le G4DEC, service d'économie circulaire mutualisé avec les communautés de communes du Pays des Abers, de Lesneven-côte des légendes et de Landerneau-Daoulas assure la mission accompagnement des professionnels. La thématique de réduction des déchets végétaux est un sujet prioritaire.
- Exemplarité de la CCPI : gestion différenciée sur tous les sites
 - mise à disposition de foin issu du fauchage des prairies naturelles au siège,
 - Broyage et valorisation énergétique ou matière des déchets de branche issus de l'entretien des voiries communautaires (120 km de voirie + 110 km de véloroute)
 - limitation des apports en déchèterie (sauf tonte des périmètres de captage et exportation des végétaux sur certains milieux naturels)
- Communes :
 - Adhésion au réseau Dephy (accès à des ressources en ligne, des fiches et rencontres techniques, des cahiers des charges et outils de communication, des prestations) pour les communes du territoire, cette participation est portée dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal.
 - Carto géo pays de Brest : cet outil permet de cartographier l'ensemble des espaces verts, d'effectuer le calcul des surfaces, d'appliquer des classes d'entretien, d'indiquer un mode de valorisation des déchets verts. Deux communes sont cartographiées. Un bailleur social a aussi cartographié ses espaces verts (Brest Métropole Habitat).

Apporter des solutions :

- La CCPI apporte une aide à la location de broyeurs de déchets végétaux depuis 2014. En 2024, 63 aides ont été attribuées pour un montant global de 5000 euros.
- Séparation des branchages en déchèterie (Opération « mes copeaux d'abord ») : la collectivité teste depuis 2 ans la séparation des branchages sur trois déchèteries, ces ligneux ont été broyés et mis à disposition des habitants pour utilisation en paillage ou comme matière sèche pour les composteurs. Cette opération poursuit plusieurs objectifs, diminuer les coûts de transport et traitement des branchages, inciter au paillage comme alternative aux techniques de désherbage (objectif pédagogique et d'accompagnement aux bonnes pratiques), fourniture de matière carbonée pour le compostage.



2.2. LA GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS ORGANIQUES.

La gestion à domicile des biodéchets (déchetts issus du jardin et déchetts issus de la cuisine) constitue le levier de réduction le plus important (68 kg de déchetts alimentaires et 291 kg de déchetts verts sont produits par habitant chaque année).

L'étude de faisabilité pour la mise en place du tri à la source des biodéchets finalisée en 2023 a permis de définir un projet global soutenu par le Fonds Vert géré par l'ADEME à hauteur de 151 801 € pour accompagner la mise en œuvre d'un plan d'actions de 2023 à 2026 visant à la distribution de 1500 composteurs individuels par an, 55 composteurs en pied d'immeuble collectif, et l'accompagnement des professionnels dans leur choix entre compostage et collecte des biodéchets alimentaires par un tiers privé.

Un guide composteur a rejoint le service pour une mission de 3 ans en octobre 2023 pour assurer la mise en œuvre de ce programme.

Réalisations 2024 :

1. Développement du **compostage chez les particuliers en habitat individuel**

- a. **1206 composteurs distribués en 2024**, (s/objectif 1400 en 2024). Distribution hebdomadaire depuis le 5 janvier 2024, au siège de la CCPI et dans 16 communes désireuses d'accueillir une distribution pour leurs usagers.

Lors de chaque distribution, un brief de 15 mn environ est organisé pour tous les usagers :

- Présentation du choix volontariste du compostage pour Pays d'Iroise Communauté au vu des enjeux de volumes et des 90% d'habitat individuel du territoire
- Initiation concrète aux techniques de compostage, présentation d'échantillons de déchets de cuisine, de déchets verts et de matières carbonées, présentation d'un composteur pédagogique en activité, démonstration des gestes de mélange et de récolte
- Distribution dans les communes de plus de 400 composteurs en cumul 2024, en mobilisant les canaux de communication de Pays d'Iroise Communauté et des communes, et en optimisant la logistique : véhicules des services de la CCPI et de l'office de tourisme intercommunautaire, moyens humains pour le chargement des fourgons et distribution dans les salles communales, etc....

- b. **Animation d'ateliers compostage-paillage** dans des jardins de particuliers du territoire :

- compostage et paillage au jardin : ateliers de partage d'expériences pour renforcer les notions de base diffusées lors des distributions et répondre aux nombreuses questions qui ont émergé dans la pratique des premiers mois.

Explications in situ, dans le jardin de particuliers, des gestes d'entretien et de maintenance du compost, ses utilisations selon les saisons, et le paillage de déchets verts broyés, selon les recommandations de D Pépin (cf Compost et Paillages Ed. Terre Vivante)

- la gestion des déchets verts dans un jardin presque zéro déchet, et la mise en place de lasagnes de déchets verts : mise en place de lasagnes de déchets verts pour installer une zone de plantation, tout en démontrant l'intérêt de conserver chez soi les matières organiques, azotées et carbonées produites par le jardin ; ou comment transformer un déchet d'entretien de jardin en ressources pour conserver un jardin sur sol vivant.
- **Ateliers thématiques** en coordination avec la MAB29 : dans le cadre du partenariat pluriannuel avec la Maison de l'Agriculture Biologique du Finistère, ateliers thématiques sur le jardin au naturel : compost-paillage et biodiversité, préparations de purins et extraits végétaux pour un jardin en bonne santé



- Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets
 - 1^{ère} participation à la quinzaine « Tous au compost » organisée par le Réseau du Compost Citoyen : ateliers au jardin, information en zone de dépôt de déchets verts en déchèteries
2. Mise en place et animation des sites de compostage partagé en pied d'immeuble sur 4 communes de la CCPI
- a. Demandes spontanées de particuliers en immeubles collectifs. Les demandes ont été analysées, ce qui a permis de prendre contact opérationnellement avec Brest métropole Habitat afin de convenir des modalités de mises en œuvre. Une convention cadre a été élaborée.
 - b. Choix d'un prestataire pour la mise en place du compostage en pied d'immeuble sur les communes qui regroupent 75% de l'habitat collectif du territoire : Vert Le Jardin, association brestoise de développement du compostage et du jardinage partagé. Démarrage des études de faisabilité dès juillet/aout 2024 en collaboration avec les bailleurs et gestionnaires d'habitat collectif, et installation des premiers sites en pied d'immeuble en octobre 2024.

- c. Mise à niveau des sites existants de compostage collectif du territoire : relance des groupes de voisins composteurs, complément d'équipement avec 3 bacs pour tout site de compostage collectif, y compris au siège de Pays d'Iroise communauté : un bac d'apport, un bac de matière carbonée structurante et un bac de maturation.
- Les sites existants se répartissent entre jardins partagés, compost de quartier, petits établissements scolaires (hors collecte de biodéchets vers la méthanisation). 20 sites de compostage partagé fonctionnent, en autonomie ou avec un accompagnement léger de la communauté de communes.
3. Mise en place d'une **collecte hebdomadaire des biodéchets des professionnels** par un prestataire vers la **méthanisation**
- a. Les biodéchets des professionnels collectés par le SPGD représentent 1/3 de la totalité des biodéchets, répartis sur 190 professionnels environ. Avec le G4DEC, mise en place d'auto-diagnostics alimentaires, cycle d'ateliers sur les informations réglementaires et les solutions locales à leur disposition (G4DEC)
- b. Pays d'Iroise Communauté a accompagné les communes et des gros producteurs de biodéchets institutionnels pour un marché groupé de prestation de collecte par un tiers privé. Marché passé à prix unitaire selon les quantités réellement exécutées, consultation commune mais gestion individuelle de la commande ensuite. Durée 1 an reconductible 3 fois. La convention de groupement de commande concerne 14 partenaires : 7 communes, 5 Ehpad, 1 collège privé, 1 école privée pour 24 Points de collecte (1 collecte hebdomadaire en sacs) soit 15 % des biodéchets des professionnels collectés – 150 Tonnes estimées collectées par Les Recycleurs bretons et traitées en méthanisation à Plourin.
4. **Communication grand public**
- a. **Campagne « Remercie-moi, composte-moi »**, pilotée par le Symeed 29, et déclinée sur Pays d'Iroise Communauté en 2 campagnes (printemps et automne)
- b. Campagne d'information sur la gestion des déchets, les consignes de tri et la valorisation des biodéchets **sur les marchés estivaux**, 8 dates en juillet – août 2024. Principaux sujets évoqués : compostage, tri des emballages et réduction des déchets. 160 personnes ont été sensibilisés.
5. **Communication et démarchage ciblés** sur les **professionnels** en vue de la restriction de collecte des déchets des Professionnels du territoire à partir de janvier 2025 (Volume hebdo < 7500 litres et fréquence cible de 1 fois/sem ou 2 seulement si justificatif de traitement de leurs biodéchets). En complément des courriers, rencontre des professionnels des métiers de bouche dans leurs commerces et ateliers pour les informer sur les solutions adaptées de tri-valorisation des biodéchets.
6. **Coopération.**
- Au sein du Symeed 29, participation au programme d'ateliers collaboratifs tout au long de l'année, regroupant les collaborateurs « prévention et gestion des déchets » des 19 communautés de communes du département du Finistère.
- a. Groupe de travail Compostage des particuliers,
- b. Groupe de travail Compostage Collectif, quartier et pied d'immeuble
- c. Vechall : Groupe de travail Biodéchets des professionnels. Mise en place d'une base documentaire sur les solutions de tri et valorisation des biodéchets.

7. « Ramène ta coquille » :

Cette opération, testée depuis 2022, est reconduite chaque année pendant 2 mois en décembre et janvier. Les coquilles vides récoltées (huîtres, coquilles Saint-Jacques pour l'essentiel) sont broyées et mélangées à du compost de déchets verts pour être mise à disposition des usagers en déchèterie. Cinq tonnes de coquillages ont été collectés et valorisés au lieu d'être incinérés.



2.3. REDUIRE LES AUTRES DECHETS ET AGIR SUR LA CONSOMMATION

2.3.1. DEVELOPPEMENT DU REEMPLOI EN DECHETERIE

La collectivité a créé des espaces de don d'objets en bon état permanents en déchèterie

- 4 partenaires ont assuré, l'information des usagers, la collecte et la valorisation des objets qui ont été revendus par trois recycleries
 - 2 recycleries généralistes : Un peu d'R, Iroise Tri-but
 - Envie autonomie (matériel médicalisé)
 - Tribord, gestionnaire du haut de quai (poste d'agent valoriste).

76 T ont été collectées en 2024



Réemploi des textiles avec Abi 29

18 points de collecte/32 colonnes sont implantées sur le territoire et collectées et valorisées par l'association d'insertion Abi29. 4.5 kg ont été collectés /habitant en 2024

Le potentiel de collecte a été estimé à 6.8 kg lors de l'étude de modélisation de la composition des ordures ménagères réalisée sur le Pays d'Iroise en 2020 (MODECOM).

Annuaire de la réparation et du réemploi

Une plaquette présentant les solutions pour donner, acheter de seconde main et faire réparer ses objets a été éditée à l'occasion de « Ca coûte pas un radis ». Elle est mise à disposition dans 25 lieux du Pays d'Iroise.



Aide aux couches lavables

Deux aides à l'achat de couches lavables ont été accordées en 2024

Prêt de gobelets pour les manifestations

La collectivité prête des gobelets lavables pour les manifestations du territoire. 57 prêts ont été réalisés en 2024. 24 000 gobelets jetables ont été évités.

2.3.2. SEMAINE EUROPEENNE DE REDUCTION DES DECHETS :

Organisée en novembre, c'est un temps fort de sensibilisation des usagers. Dénommée, ma semaine presque zéro déchet, 6 animations ont été organisées pendant deux semaines et ont touché 1280 personnes dont 1175 sur la zone de gratuité « Ça coûte pas un radis » organisée cette année à Ploudalmezeau. 3 tonnes d'objets pouvant resservir ont été récupérés par les visiteurs et les recycleries. 14 partenaires ont été mobilisés pour présenter des stands et animations en lien avec différentes thématiques liées au plan climat (déplacements alternatifs, gaspillage alimentaire...).



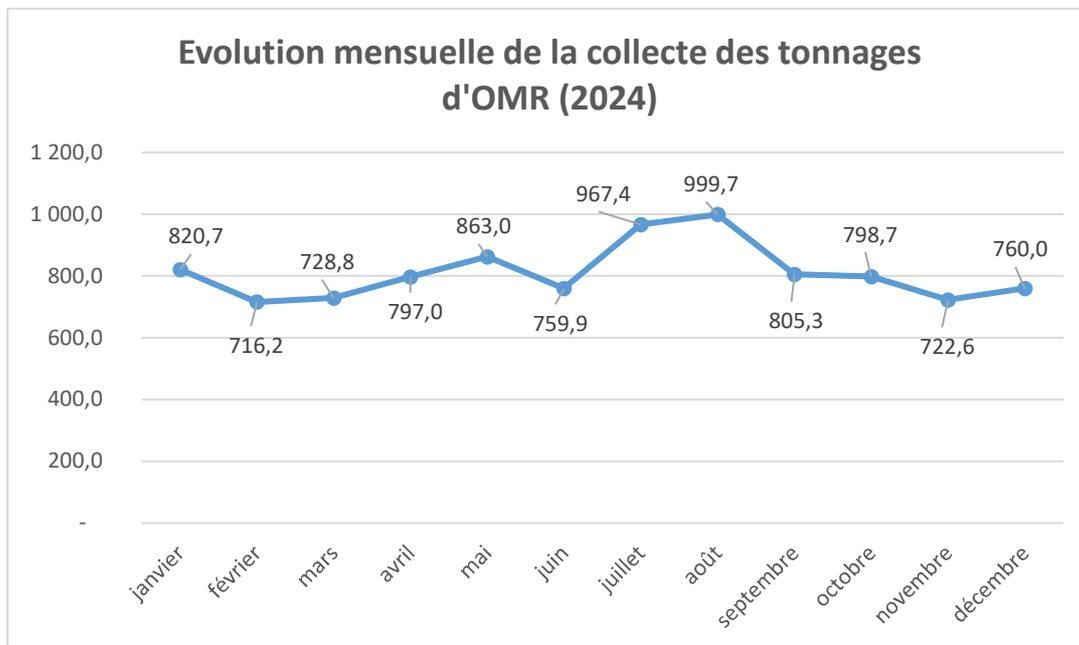
2.4. LES FLUX COLLECTE EN PORTE A PORTE OU EN APPORT VOLONTAIRE

2.4.1. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Tonnages collectés en 2024 :

OMr En porte à porte	7 862 t
OMr En apport volontaire	1 798 t
	9 739 t

Cette évolution mensuelle des tonnages démontre bien l'existence d'un effet de saisonnalité sur les mois de juillet et août et donc la nécessité d'une organisation spécifique de la collecte sur cette période.



	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% population desservie	Données de collecte en Kg/hab/an
OMr En porte à porte	Régie	C 0.5	Bac	100	142 ➔
OMr En apport volontaire	Régie	C 1 à C3	Conteneurs Enterrés/Aériens	100	32.5 ↗
					174.5 ➔

En 2024, ont été collectées 1 798 tonnes d'OMr en apport volontaire, 47 tonnes de plus qu'en 2023. 20% des tonnages ont été collectés en juillet-août contre 25% en 2023 en lien avec la météo maussade et une moindre fréquentation touristique. Cela confirme la nécessité d'un tel réseau renforcé pour la période estivale.

Les tonnages collectés en apport volontaire sont passés de 845 tonnes en 2015 à 1 798 tonnes en 2024 ce qui représente aujourd'hui en moyenne 18 % des tonnages d'OMr collectés avec report des usagers vers ces colonnes, notamment en période estivale (juillet/août)

Le règlement de collecte modifié le 18 décembre 2024 précise la notion de déchets assimilés ménages, à partir du 1^{er} janvier 2025, le volume maximum hebdomadaire pouvant être collecté sera de 7 500 litres tous déchets confondus, soit l'équivalent de 10 bacs de 750 litres, dont un contenant à minima pour les déchets recyclables. Ne sont pas concernés par ce seuil, les établissements d'hébergement médico sociaux assurant des missions d'intérêt général et/ou de service public (EHPAD, Accueil spécialisée...). La fréquence de collecte de base sera en alternance tous les 15 jours comme les ménages et jusqu'à 1 à 2 fois par semaine maximum, financé au coût réel.

2.4.2. LES RECYCLABLES : EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES JOURNAUX-REVUES-MAGAZINES-PAPIERS DIVERS

Tonnages collectés en 2023 :

Recyclables en porte à porte et en apport volontaire	3 009 t
Verre en apport volontaire	2 752 t
	5 762 t

Collecte des recyclables en mélange en porte-à-porte et en apport volontaire :

En porte à porte/Apport volontaire	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% Population desservie	Données de collecte en Kg/hab/an
Recyclables	Régie	C0.5	Bac	100%	54.3

Tout le territoire de Pays d'Iroise Communauté est desservi par une collecte des recyclables (hors verre) au porte-à-porte. Les quantités collectées sont hausses par rapport à 2024 en lien avec l'obligation de tri pour les professionnels (disparition de la formule de collecte des OMR toutes les semaines uniquement).

Le taux de refus de tri est de 21 % pour l'année 2024 soit 11.7 kg de refus/habitant.

Collecte et du verre en apport volontaire :

Flux en apport volontaire	Mode d'exploitation	Modes de dépôt	Données de collecte en Kg/hab/an
Verre	Régie	Colonnes	49,7

Les tonnages de verre ont baissé de 1.7% de près de 9%, ce flux est par nature fluctuant en raison des stocks à cheval sur 2 années, cependant il semble que la consommation de verre est en recul au niveau national, ce qui se reflète localement.

2.4.2.1. EVOLUTION DE LA QUALITÉ DU TRI

La qualité du tri s'est progressivement améliorée en 2024 par rapport à 2023, grâce au renforcement des contrôles visuels des bacs effectués par les agents de collecte, ainsi qu'à une communication régulière menée par l'ambassadrice du tri auprès des usagers, qu'ils soient particuliers ou professionnels.

Les erreurs de tri représentent un surcoût important pour la collectivité. En 2024, le taux d'erreur s'élevait à 21 %, pour un coût total de 109 000 €. Ces déchets, soumis à un double traitement, sont

d'abord acheminés vers le centre de tri des emballages Triglaz à Plouédern, puis réexpédiés vers l'usine d'incinération du Spernot.

La collectivité propose aux usagers de demander des bacs jaunes plus grand sans surcoût.

En 2024, les principales erreurs constatées concernent les emballages placés dans des sacs, les déchets imbriqués, les déchets alimentaires et les textiles.

2.4.2.2. SUIVI DE TOURNÉES DE COLLECTES SÉLECTIVES

Les erreurs de tri sont repérées lors de la présentation des bacs à la collecte. En cas d'anomalie, l'équipe de collecte appose un autocollant « bac non collecté » sur le conteneur concerné, puis transmet l'information à l'ambassadrice du tri qui organise ensuite des visites sur le terrain afin de rencontrer directement les usagers qu'ils soient particuliers, professionnels ou membres de structures collectives dans le but de les sensibiliser de manière concrète, personnalisée et engageante aux bons gestes de tri.

Entre novembre et décembre 2024, les équipes de collecte ont renforcé de manière plus intensive les contrôles de la qualité du tri dans les bacs jaunes. Au total, 126 bacs non conformes ont été signalés à l'ambassadrice du tri. Autant de particuliers ont été sensibilisés directement sur place et ont reçu, en main propre ou dans leur boîte aux lettres, un courrier explicatif précisant les erreurs de tri constatées, accompagné d'un mémo tri, d'une boîte à piles, d'un autocollant "Stop pub", ainsi que de plaquettes d'information sur les déchèteries et le compostage.

Par ailleurs, 10 professionnels du territoire ont été rencontrés individuellement afin d'être informés des consignes de tri lors d'un entretien personnalisé.

Depuis ces contrôles, une amélioration progressive de la qualité du tri est observée.

2.4.2.3. VISITES AU CENTRE DE TRI

10 groupes ont visité Triglaz en 2024, soit 248 personnes dont 176 scolaires.

2.5. LES FLUX COLLECTES EN DÉCHÈTERIES

Type de déchets acceptés	Filière de Valorisation/Traitement	Ratio de collecte en Kg/hab/an
Encombrants	ISDND/Recyclage/Energétique	30.9 →
Incinérables	Energétique	32.3 ↗
Bois	Recyclage	39.6 ↗
DEEE (sur 3 déchèteries + Molène)	Recyclage	10 ↗
Ferrailles	Recyclage	15.7 =
Déchets verts	Compostage	270.8 →
Gravats	ISDI	75.4 →
Cartons	Recyclage	7 =
Déchets dangereux	Elimination	2.3 =
Déchets d'activité de soin à risque infectieux	Elimination	10.6 ↗
Réemploi(objets, textiles...)	Recyclerie	6.7
Articles de sports et loisirs	Réemploi/recyclage	0.5
Articles de bricolage et jardin thermique	Recyclage	0.02

Nouveaux flux en 2024

Tonnages déposés

Tonnages évacués des déchèteries en 2024 :

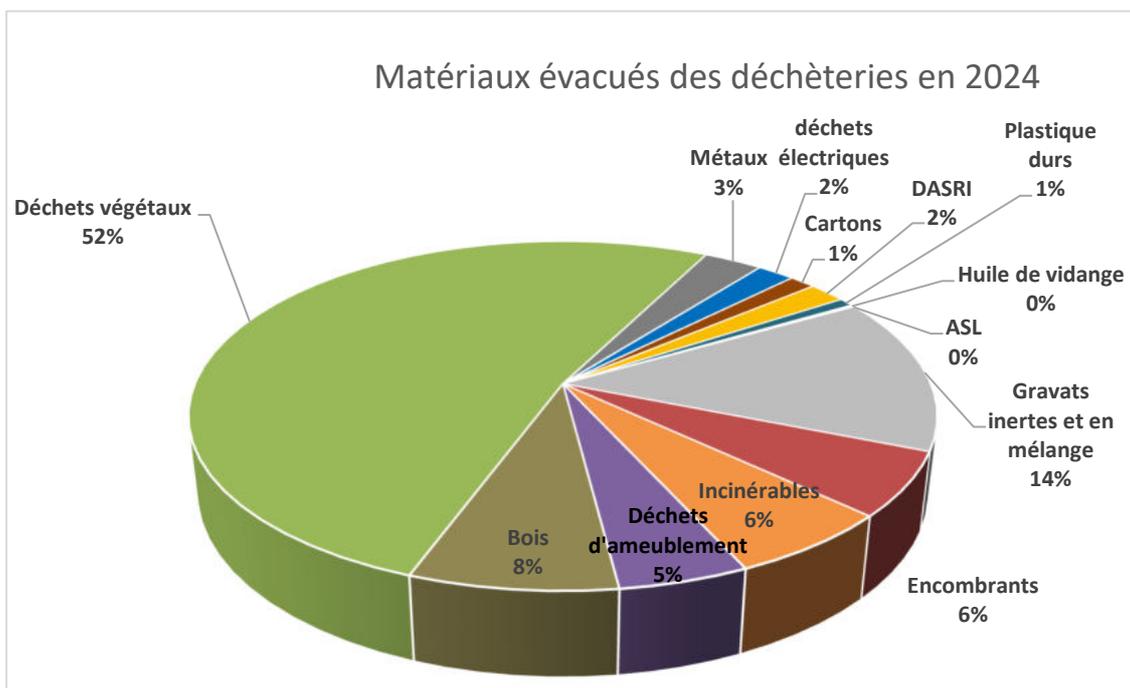
	Gravats	Encombrants	Encombrants Incinérables	Déchets d'ameublement	Bois	Déchets végétaux
Tonnes 2022	4 929	1 916	1 664	1 227.5	1 813.5	13 586.5
Tonnes 2023	4 582	1 987	1 687	1 266	1 984	15 519
Tonnes 2024	4 176	1 709	1 790	1 377	2 195	14 991
Kg/hab 2022	90.15	35.04	30.44	22.45	33.17	248.5
Kg/hab 2023	82.8	35.9	30.5	22.9	35.8	280.3
Kg/hab 2024	75.4	30.87	32.3	24.9	39.6	270.8

Métaux	DEEE	Cartons	Amiante	DASRI	Plastiques Durs	DDS
838.0	494.65	456.29	65.10	548.4	178.14	168
836.4	502	395	0	523	241	129.1
873	556.6	387	0	557.1	218	129
15.33	9.05	8.35	1.19	10.03	3.26	3.07
15.11	9.07	7.14	0	9.4	4.4	2.33
15.8	10.05	7	0	10.06	3.94	2.33

Le flux encombrants diminue, celui des incinérables augmentent, les gravats baissent possiblement dus au démarrage de la REP PMCB* au sein des carrières avec reprise sans frais pour les professionnels. Le bois augmente en raison d'un changement de consigne d'Ecomaison : les meubles et chaises en bois vont dans la benne bois et non plus dans les ameublements de la maison, schéma alternatif en préparation de la REP PMCB. Le flux des déchets verts diminue malgré l'afflux du début de l'année liés aux événements climatiques de fin d'année principalement (tempêtes) 2023. Globalement, les flux structurants sont à la baisse.

29 038 tonnes de déchets ont été évacuées des 5 déchèteries en 2024, soit une baisse de **2%** par rapport à 2023.

Répartition par catégorie de matériaux :



Cas particulier des Déchets de Soins A Risques Infectieux

La Communauté de Communes du Pays d'Iroise propose aux particuliers un service de collecte de leurs déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). Des déchets sont ensuite pris en charge par la filière agréée par l'éco-organisme DASTRI jusqu'à leur élimination finale.

Un dispositif de collecte des seringues usagées est mis en place, à destination des particuliers en automédication à domicile. Depuis avril 2014, c'est l'éco-organisme DASTRI qui prend en charge la collecte et le traitement de ces déchets.

Les pharmaciens du Pays d'Iroise remettent gratuitement une boîte de collecte agréée et fournie par DASTRI.

Une fois pleines, ces boîtes sont déposées par les usagers en déchèteries (armoires spécifiques pour déchets ménagers spéciaux) puis envoyées à l'usine d'incinération par une société agréée.

En 2024, 557 kg de DASRI ont été évacués.

3. ORGANISATION GENERALE DU TRAITEMENT DES DECHETS

3.1. L'INCINÉRATION

Une fois collectées, les ordures ménagères sont apportées à l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets (UVED) située au Spernot à Brest.



UVED du Spernot (Brest)

©Ouest-France

Cette unité a une capacité de traitement de 130 000 tonnes /an et permet une **valorisation énergétique en cogénération**. L'énergie dégagée lors de la combustion est récupérée sous forme de vapeur d'eau à haute pression pour produire de l'électricité grâce à un turbo-alternateur d'une part, et pour alimenter un réseau de chaleur d'autre part. L'incinération permet également une **valorisation matière**. Les mâchefers sont les résidus récupérés à la sortie des fours. Un électroaimant permet d'en extraire de l'acier. Cet acier est alors livré à la société PREFERNORD avant d'être fondu dans des aciéries.

Les mâchefers déferrillés sont envoyés dans un centre de maturation où un traitement complémentaire permet notamment d'en extraire l'aluminium, et d'obtenir un matériau réutilisable dans les activités du bâtiment ou de la voirie.

En 2024, 9 739 tonnes d'ordures ménagères et assimilées, 648 tonnes de refus de tri et 1 790 tonnes d'incinérables provenant de Pays d'Iroise Communauté ont été traitées dans cette installation.

Elle est gérée par une Société Publique Locale, la SOTRAVAL. Pays d'Iroise Communauté a, avec cette société, un contrat dit de quasi-régie.

La performance énergétique est de 80,75% :

Evolution des principaux indicateurs Uved							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Disponibilité des fours	88,46%	91,91%	85,40%	77,23%	91,34%	93,73%	92,33%
Evolution du PCI en Kwh/t	2540	2517	2568	2607	2505	2549	2568
capacité thermique du four Kcal	242594352	256691516	245772480	221238318	264190254	267744032	259603392
Evolution du PCI en Kcal/kg	2184	2164	2208	2242	2154	2192	2208
Tonnage collecté Uved	138470	137604	134095	138578	136343	129752	125038
Tonnages traités en T	111078	118619	111310	98679	122651	122146	117574
Taux de couverture uved	80,22%	86,20%	83,01%	71,21%	89,96%	94,14%	94,03%
tonnage devoie	27492	19435	21131	39813	14987	5947	10071
capacité horaire en T/H	7,17	7,37	7,44	7,29	7,66	7,44	7,27
Performance chaudières	109,40%	113,50%	112,86%	113,95%	115,00%	112,60%	111,03%
Débit vapeur	23,52	24,40	24,26	24,50	24,70	24,21	23,87
Vente chaleur au réseau	131059	133844	124831	126257	134492	124704	129085
disponibilité GTA	92,80%	97,0%	79,0%	68%	88%	97,90%	87,70%
Production électrique Mwh	21125	23288	18255	14498	20294	22058	19364
Performance énergétique TGAP	78,6%	77,0%	78,0%	83,89%	81,00%	80,56%	80,75%
Rendement énergétique R1	85,6%	83,9%	79,0%	84,01%	84,90%	82,87%	82,58%
Tonnage de cendres	1941	2118	1880	1646	2249	2339	2184
Tonnage de refioms	976	984	894	892	945	971	1026
Tonnage de machefers sotralval	23113	24801	22872	20380	25611	24604	23902

3.2. LE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS

3.2.1. LES CENTRES DE TRAITEMENT DES DIFFÉRENTS FLUX

Le verre collecté en point d'apport volontaire ne subit pas d'opération de tri avant la reprise par la filière de recyclage. Il est directement acheminé des aires de transit de Plourin et de Plougonvelin vers des centres de traitement de verallia (Chateaubernerd, Rozet, Nere, Lege). **2 752 tonnes de verre ont ainsi été valorisées en 2024 (performance : 49.7 kg/hab. DGF/an).**

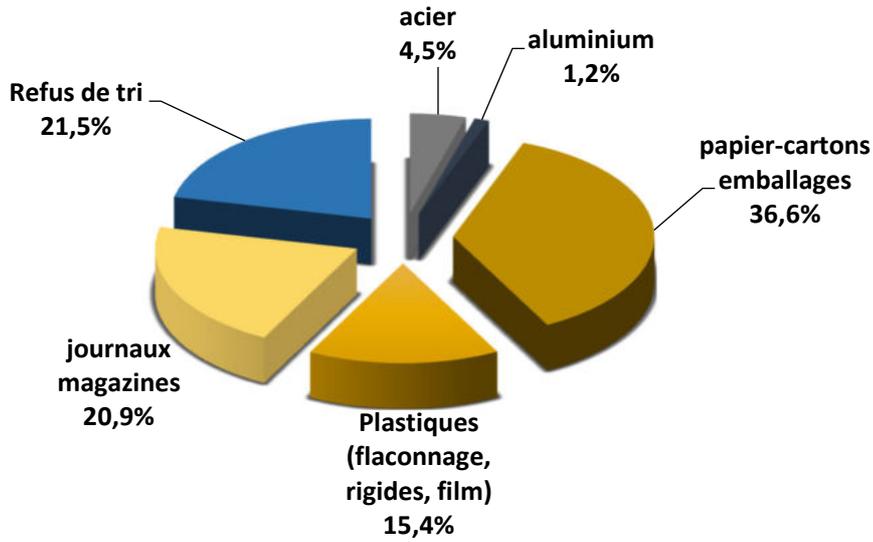
Les recyclables en mélange sont acheminés au centre du Spernot à Brest puis rechargés dans des semi-remorques, dirigés et triés au centre de tri Triglaz à Plouédern. Les cartons de déchèteries sont traités au Centre de Tri Haute Performance de Saint-Thudon à Guipavas, exploité par les Recycleurs Bretons. Aussi, dans le présent rapport, les cartons de déchèteries ne sont plus intégrés dans le flux collecté des recyclables en mélange.

Ces prestations comprennent la réception des déchets, leur tri, le conditionnement et le chargement des matériaux dans des camions affrétés par les filières de reprise. Cette prestation comprend également l'élimination des refus de tri. **En 2024, 3 009 tonnes du flux Recyclables en mélange ont été livrés.**



Centre de tri TRIGLAZ

Répartition des matériaux triés en 2024



Sur l'ensemble des de déchets triés :

- 37 % sont des emballages de type papier-cartons,
- 15,4% d'emballages plastiques en hausse (mais le potentiel reste important)
- 21 % sont des papiers, journaux, revues, magazines en baisse

EMBALLAGES, PAPIERS ET JOURNAUX - ANNEE 2024							
	acier	aluminium	cartons emballages	plastiques	journaux magazines	refus de tri	Total
Pays d'Iroise Communauté	135,3	35.7	1099	461	628	647	3007

3.3. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Les déchets végétaux réceptionnés en déchèterie sont broyés in situ par la SOTRAVAL, évacués puis co-compostés sur les sites de transformation par la SAS du Menez Avel (station An Avel à Plourin, Ar Goarem à Ploudalmézeau, Ker ar Créac'h à Plouarzel) et de la SARL Iroise Nature à Ploumoguer. **En 2024, 14 991 tonnes de déchets végétaux ont ainsi été valorisées, soit une baisse de 4% par rapport à 2023.** Le ratio de collecte des déchets végétaux est de 270.8 kg/an/habitant.



Broyage des déchets végétaux

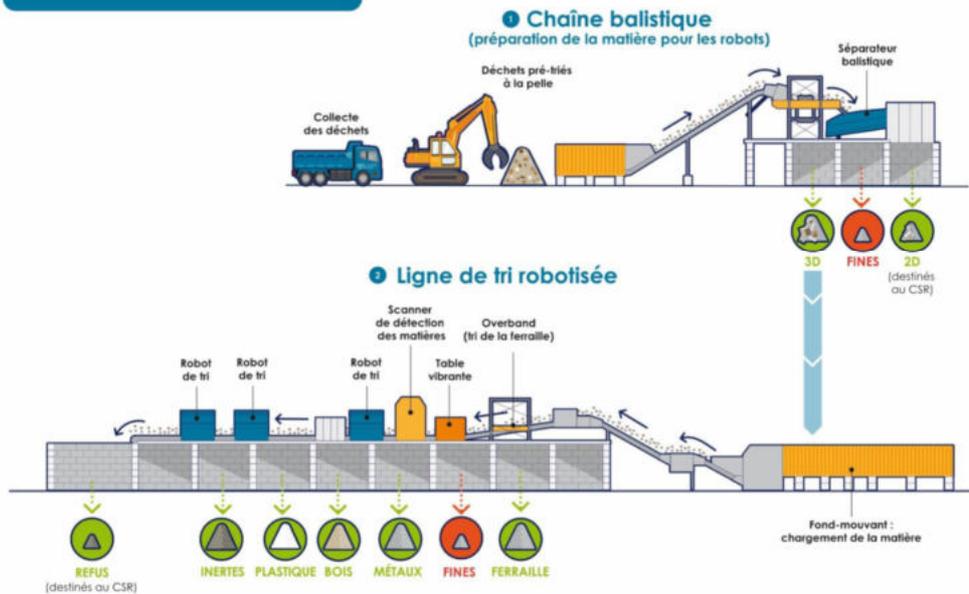
3.4. LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS

Les encombrants collectés en déchèteries sont réceptionnés au centre de tri haute performance (CTHP) des déchets industriels banals (D.I.B) situé à Ty Colo à Guilers. En 2024, ce centre a traité **1 987 tonnes provenant de Pays d'Iroise Communauté.** Il est géré et exploité par la société PAPREC - Les Recycleurs Bretons.



Encombrants déchèterie

Malgré une séparation en amont de certains matériaux recyclables dans les déchèteries (ferrailles, cartons, bois), les encombrants de Pays d'Iroise Communauté possèdent encore un potentiel de valorisation matière et énergétique. Une fois acheminés, ils sont triés grâce à la combinaison de procédés mécaniques, optiques et de robots (IA) le bois.



Suite à caractérisation des encombrants, 20% de bois est récupéré et part en valorisation chez Armor Panneaux, 36% constitue du combustible de substitution (CSR) orienté vers des cimenteries pour une valorisation énergétique. Des métaux (1.5%) sont valorisés. Les fines non valorisables (681 T) sont chargées dans des semi-remorques et évacués vers des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (soumis à la TGAP).

Evaluation des taux de valorisation

Taux de valorisation matière	23,10%
Taux de valorisation énergétique	35,77%
Autre valorisation (Inertes)	6,96%
Enfouissement	34,17%



Gisement DIB à traiter avant broyage



Stockage combustible de substitution

3.5. LE TRAITEMENT DU BOIS EN MÉLANGE

En octobre 2015, les déchèteries du Pays d'Iroise ont été équipées pour permettre le tri d'un matériau hautement valorisable : le bois en mélange (classe A : bois non traité, classe B : bois traité). Il est réceptionné par PAPREC-les Recycleurs Bretons soit **2 195 tonnes de bois en mélange en 2024**.

Le bois est recyclé suivant la filière de valorisation énergétique dans des fours spéciaux ou panneautiers.

En 2024, les besoins des panneautiers restent important au S1 mais diminue fortement au S2 du fait de la conjoncture économique _ crise du bâtiment notamment. En 2024, 33% de valorisation matière (Armor panneaux et Sonae au Portugal) et 67% de valorisation énergétique en chaudière de cogénération en Suede (bois B) ou des serristes locaux (bois A).



3.6. LE TRAITEMENT DES DEEE

La collecte des DEEE (déchets électriques et électroniques) est désormais possible dans toutes les déchèteries grâce à la construction de bâtiments sécurisés. **En 2024, la collectivité a collecté 557 tonnes de DEEE en hausse.**

Le gros électroménager hors froid est acheminé chez AMF Recyclage à Rennes. Le gros électroménager froid et les écrans plats partent chez Veolia (Triade) à Saint-Sylvain d'Anjou (49). Enfin, les écrans anciens sont traités chez les Ateliers Fouesnantais (EcoTri à Saint-Evarzec (29)). Les petits appareils en mélange (41 tonnes forte baisse – 209 tonnes en 2021) sont envoyés aux Ateliers Fouesnantais également.



3.7. BILAN DU TRAITEMENT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

La part de déchets enfouis diminue en 2024 avec seulement 6% des tonnages contre 11% en 2023, en effet un nouveau marché de traitement des gravats – déchets inertes a été contractualisé avec la carrière kerguillo, à Plourin/Ploudalmézeau. Ils sont valorisés en remblaiement de carrière.



4. COUT DU SERVICE PUBLIC

4.1. BUDGET DU SERVICE

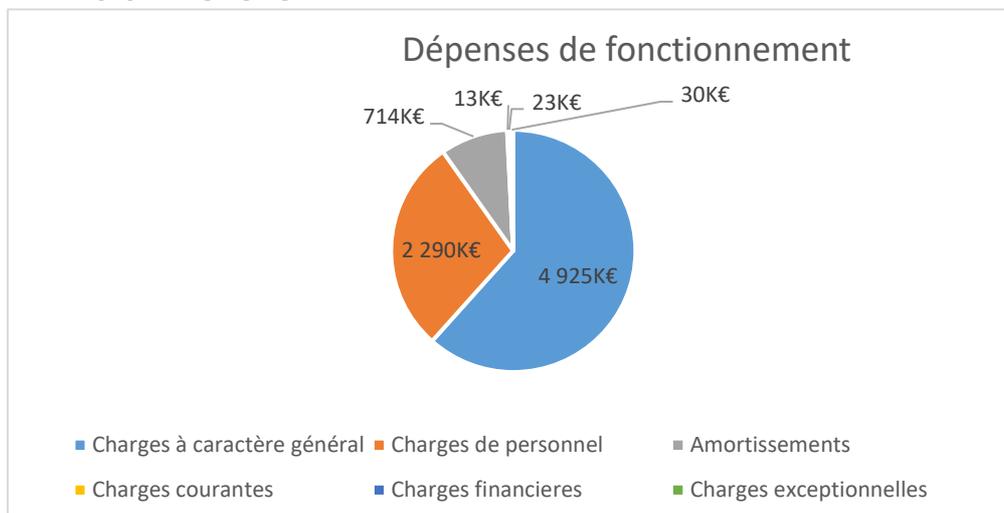
Le service de la collecte et du traitement des déchets ménagers est financé par la Redevance des Ordures Ménagères, la Redevance pour dépôts en déchèteries, les ventes de produits et les soutiens des Eco-organismes (CITEO, Eco-mobilier ...).

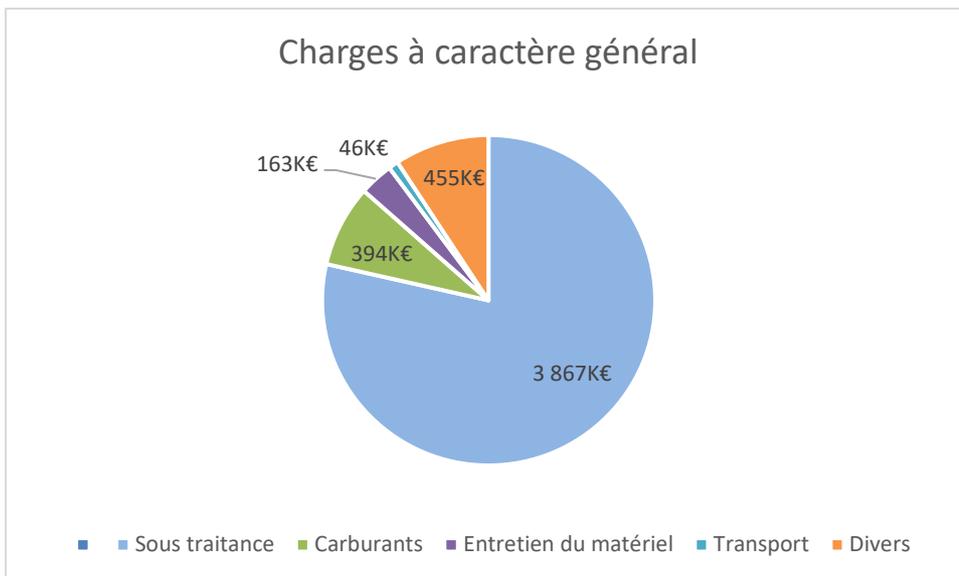
Les éléments marquants de l'année 2024 :

- **Mise en œuvre effective du contrôle d'accès** à compter du 1^{er} janvier 2024 avec une fiabilisation accrue de la comptabilisation de la fréquentation ;
- **Mise en œuvre de la politique de tri à la source des biodéchets** avec notamment une collecte par un tiers privé des biodéchets produits par les gros producteurs professionnels (24 établissements). Cette politique devrait générer une baisse de l'ordre de 150 Tonnes par an (mise en œuvre progressive à compter de mai 2024) ;
- **Développement du réemploi** en déchetterie avec création de partenariats avec Iroise Tribut et un peu d'R
- **Disparition de la formule tarifaire de collecte hebdomadaire pour les professionnels** uniquement des OMR, **avec obligation de tri et passage en formule tarifaire Pro 2**. Impact financier en recettes évalué sur la redevance à environ 130 K€ ;
- **Optimisation des coûts de gestion des gravats** par la passation d'un nouveau marché (passage de 19 € la tonne à 9 €) ;
- **Redevances supplémentaires** liées à l'intégration directe des terrains de loisirs (autrefois facturés par les communes).

LES DEPENSES

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT





Une baisse des coûts du carburant relevée en 2024 et par une augmentation de 30K€ du coût d'entretien des véhicules (en lien avec le renouvellement des véhicules à assurer).

2024 est marqué par une stabilité des coûts (après une forte inflation en 2023), les marchés (coût unitaire) ne subissant pas de hausse (encombrants, bois, déchets dangereux, déchets verts).

La hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes a cependant un impact sur :

- Les encombrants TGAP augmente de 51 à 58 €/HT par tonne
- Les incinérables (Omr et déchèteries) avec une évolution de 12 à 14 €/HT par tonne.
- Modification du coût des incinérables pour tenir compte de la plus forte proportion à incinérer à l'UVED par rapport aux Omr (le pouvoir calorifique des incinérables est moins élevé). Impact : +20 € par tonne par an pendant 3 ans.

Enfin, il est constaté une augmentation des refus de tri

La hausse des charges est essentiellement liée à de la masse salariale et l'évolution du traitement des déchets.

La sous-traitance se répartit selon les postes et prestataires

Sous-traitances principales	Montant en k€TTC	%
Traitement Gravats - Kerguillo	42,32	1%
Traitement Gravats - Amiante - Pneus - Ceti	0,00	0%
Traitement Encombrant Molene Guyot	31,49	1%
Traitement Bois - Les Recycleurs	194,57	5%
Traitement Encombrants - Les Recycleurs	530,36	14%
Traitement Huile et déchets dangereux - Sarp	61,37	2%
Trait Déchets végétaux - SAS Menez Avel	279,88	7%
Trait Déchets végétaux – Iroise Nature	55,63	1%
Trait Plastique dur– Tribord	38,41	1%
Divers (entretien, radioactivité, amiante)		0%
Traitement Sotraval OM, Incinérables, recyclables, carton et Broyage Déchets végétaux - Sotraval SPL	2 343,05	61%
Prestation Gardiennage déchèteries - Tribord	289,94	7%
	3 867,00	100%

Les dépenses relatives à la collecte pour réemploi s'élevent à 35 k€TTC

*Les dépenses Sotraval SPL se décomposent ainsi :

Sotraval SPL	Montant en k€TTC	
Ordures ménagères	1 113,17	47%
Incinérables déchèteries	287,29	12%
Recyclables	332,51	14%
Erreurs de tri -Refus incinérés	109,46	5%
Cartons	15,81	1%
Broyage déchets végétaux	175,34	7%
Part Fixe SPL	282,76	12%
Divers (souche, radioactivité)	27,47	1%
	2 343,80	100%

Les dépenses pour le traitement des déchets verts cumulés entre broyage (Sotraval), évacuation et valorisation par compostages (SAS Menez AVEL et Iroise nature) s'élèvent à 511 000 € stable par rapport à 2023 en raison de l'impact des événements climatiques fin 2023.

→ Charges de personnel :

	2023	2024	Var 2024/2023
Charge de personnel	2 087 618	2 290 425	8 %*

* 5,7 % hors inflation

Un poste d'accueil pour la cellule usagers a été créé.

Par ailleurs, suite à l'évolution des prix hors tabac, de nombreux postes sont impactés. La hausse de la masse salariale sur les salariés de droit privé est essentiellement liée :

- A l'impact de l'avenant de la convention collective applicable à compter du 1^{er} mai 2024 (+ 2,55%)
- Aux remplacements pour arrêts maladie dont 1 longue durée
- A l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier (1,13%) et au 1^{er} novembre (+2%)
- A l'augmentation de la prévoyance Incapacité de conduite au 1^{er} janvier 2024 (0,21%)
- A une régularisation 2023 du FNAL (aides logement)
- Au taux vieillesse en augmentation 2,2%
- A la part mutuelle en augmentation de 0,65% à 0,68%
- A l'augmentation de la part employeur RIFSEP (IFSE+CIA) de 4,8% et de la prévoyance +4,8% (contrats publics)

■ **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

- Les **dépenses d'équipement de l'exercice représente 932 M€ TTC, soit un taux de réalisation de plus de 60 %** par rapport aux dépenses inscrites au PPI du budget 2024 (dont 378 k€ concernant un projet de recyclerie) ;
- **Investissements majeurs en 2024 :**
 - Engagement de 385 K€ effectué pour l'achat d'un camion grue qui sera livré en 2025 (montant reporté au budget 2025)
 - Achat de composteurs pour 90 K€
 - Achat de caissons de déchèteries 52 K€
 - Achat de bacs Ordures ménagères et Emballages 54 K€ en raison de plus forte dotation chez les professionnels (obligation tri)
 - Achat de conteneurs et équipements pour espace réemploi : 37 K€
 - Maintenance et tête de conteneurs (semi-) enterrés : 27,5 K€
 - Amélioration du centre de transfert de l'île de Molène
- **Une étude de mise en conformité ICPE** de la déchetterie de Milizac-Guipronvel
- **Un emprunt de 300 K€** a été souscrit afin de financer les investissements.

LES RECETTES

■ **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Le financement du service est assuré essentiellement par les produits des services. Les recettes proviennent principalement de la redevance Déchets, des soutiens des Eco-Organismes et de la revente des matériaux issus du tri. Le produit de la redevance représente 80% des produits des services.

Montant (€)	2024
REOM	6 375 279
Facturation déchèteries	210 967
Vente des matériaux	325 281
Soutiens Eco-organismes	855 629
Facturation usagers autres communes - contrôle accès	122 413
Vente des composteurs	36 300
Produits de services	7 925 869

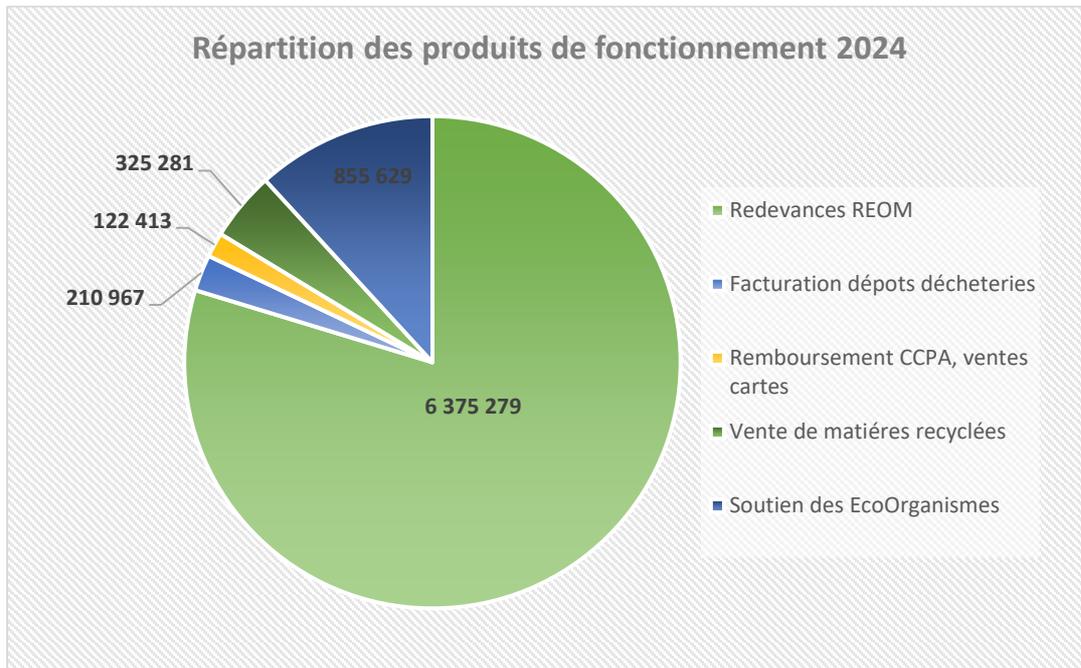
Les **produits de fonctionnement** sont en **progression de 9,8%** par rapport à 2023.

Ces recettes sont composées essentiellement de :

- **La redevance (80 % des produits courants de fonctionnement)** dont le produit augmente 11,5% en 2024 du fait de l'augmentation du nombre de redevables de 1,6% dont l'intégration des terrains de camping en gestion directe, la hausse des tarifs (+ 7,7 % pour les particuliers et + 10 % à +20% pour les professionnels) et à l'obligation de tri des professionnels avec une bascule de formules tarifaires pour certains (+128 k€).
- **Soutiens (11,7%)** qui en baisse liées au nouveau contrat Ecomaison dont l'application a pris du retard ;
- **Recettes liées aux reventes de matériaux (4,5% des produits courants de fonctionnement)** qui restent faibles et sont encore en légère baisse par rapport à 2023.

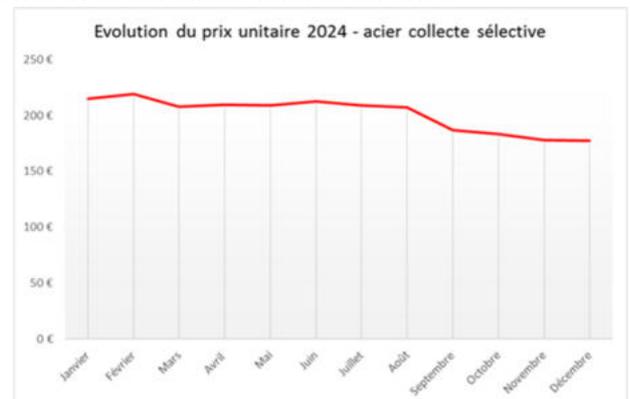
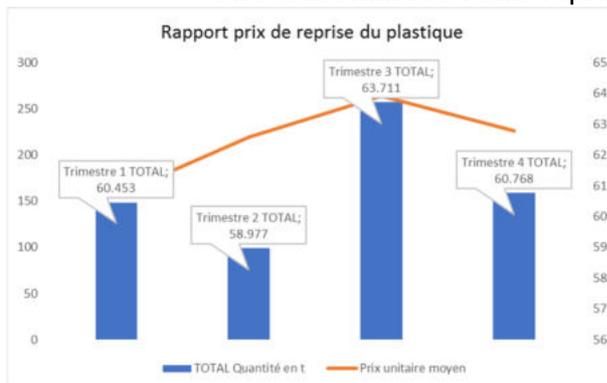
Enfin, de nouvelles recettes relatives au contrôle d'accès sont enregistrées :

- Facturation supplémentaire des dépôts professionnels en déchèterie (+140 k€)
- **Facturation de la CCPA** des passages de leurs habitants (soit 10% de la fréquentation de la déchèterie de Ploudalmézeau) pour 123 k€.



Après une remontée des cours des matériaux en 2021 avec la reprise économique, l'année 2022 a été marquée par **une baisse significative au 2^{ème} semestre 2022, qui a perduré en 2023 et 2024 :**

- La concurrence avec des matériaux vierges (plastique, papier)
- Le démarrage de nouveaux contrats de reprise des matériaux recyclables, suite à une consultation commune finistérienne, et les évolutions du marché en 2024, ont permis d'améliorer les recettes de vente de matières recyclables, malgré une importante baisse du prix de rachat du verre au dernier trimestre, matériau recyclables à l'infini et dont le prix de reprise était resté constant depuis 2021 et a été affecté d'une baisse de 28 €/T à 18 €/T pour le 4^{ème} trimestre 2024
- Une consommation sans reprise ferme avec certaines filières en crise



Redevance	Usagers de la CCPI	Redevance Déchets	6 375	82%
	Professionnels	Facturation dépôts déchèteries	211	3%
Eco-Organisme	CITEO (Eco Emballage)	Soutien Eco-Organisme - Emballages (tri) + papier	783	10%
	Ecomaison	Soutien Eco-Organisme - Meubles (dech)	26	0%
	Eco System OCAD3E	Soutien Eco-Organisme - Equipement électrique électronique	43	1%
	EcoDDS	Soutien Eco-Organisme - DEEE (dech)	0	0%
Revente des matériaux	Verallia	Revente matériaux - Verre (tri)	78	1%
	Guyot	Revente matériaux - Acier,	23	0%
	Guyot	Revente platinage	20	0%
	SUEZ RV ouest	Revente matériaux Alu,	12	0%
	Sotraval SPL - Reprise GM	Revente matériaux - papier en mélange (tri)	10	0%
	CITEO	Revente matériaux - Plastiques flux emb		0%
	Valorplast	Revente matériaux - flacons, bouteille plastiques (tri)	39	1%
	CDL	Journaux magazine triés	43	1%
	SUEZ RV ouest	Papiers Cartons	86	1%
	Revipac	Revente matériaux - Carton, Cartonnettes (tri + dech)	4	0%

BILAN COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Réalisées	Dépenses	Recettes	Résultat 2024*	Résultat 2024**
Fonctionnement	8 020 725,5 €	8 177 125 €	156 399,5 €	512 688,79 €
Investissement	465 597 €	1 200 847 €	735 250 €	603 854,85 €
Total	8 486 322 €	9 377 972 €	891 649,5 €	1 116 543,64 €

Reste à réaliser de 431 525 € dont investissement camion-grue (380k€)

*Sans les reports et les résultats de l'année n-1; ** : avec les résultats reportés

Le résultat de l'exercice 2024 est positif après une année 2023 négative en fonctionnement de -196 087 € (sans les résultats reportés)

4.2. RÉPARTITION DES COÛTS PAR HABITANTS ET PAR FLUX

Une matrice standard d'expression des coûts de gestion des déchets est utilisée à l'échelle nationale par l'ensemble des collectivités, et validée par l'ADEME. Cette méthode permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets. Toutes les dépenses et les recettes, dans l'année civile (et non comptable), sont comptabilisées et

analysées. Seuls les investissements ne le sont pas, puisque les amortissements sont pris en compte.

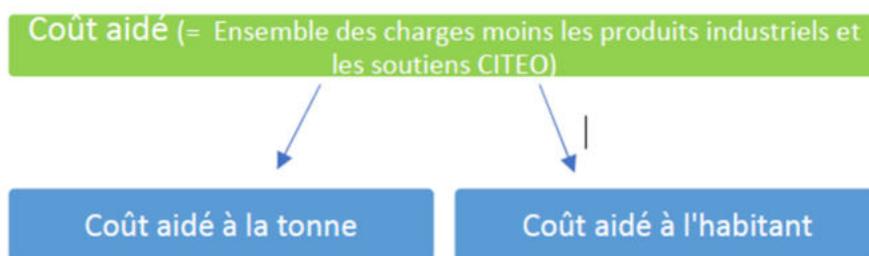
La synthèse des coûts permet de comparer les coûts totaux, les coûts par habitant et par tonne avec les collectivités de la même typologie, à savoir mixte à dominante rurale (typologie ADEME).

Cette matrice existe pour Pays d'Iroise Communauté depuis 2009.

Bilan matrice des couts ADEME 2024 – par type de collecte :

Tableau de synthèse	Flux de déchets								Total
	Ordures ménagères résiduelles			Emballages verre	Papiers et emballages hors verre			Déchets en déchèterie	
	OM Porte à Porte	Insulaire	OMAV		Porte-à-porte	Insulaire	Apport volontaire		
Coût complet				149 707	1 536 671	43 830	240 720	3 057 336	
Coût technique	2 177 469	62 619	361 347	62 269	1 393 956	42 234	222 555	2 836 432	7 158 881
Coût partagé	2 166 936	62 539	358 938	25 971	610 069	33 420	122 235	2 761 208	6 141 316
Coût aidé HT	2 125 626	62 224	348 950	25 340	610 069	33 420	121 651	2 724 352	6 051 632
TVA acquittée	125 749	2 797	29 132	8 450	60 658	1 893	14 290	193 838	436 807
Coût aidé TTC	2 251 375	65 021	378 082	33 790	670 727	35 313	135 941	2 918 190	6 488 439

Les indicateurs qui sont utilisés selon la démarche Comptacoûts (matrice) de l'Ademe sont les suivants :

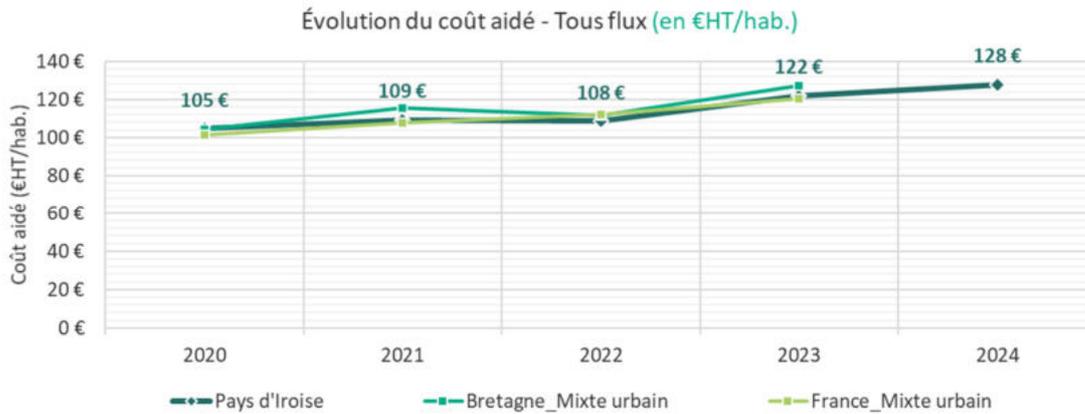


Le coût aidé reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il peut être décomposé en €/habitant ou en €/tonne.

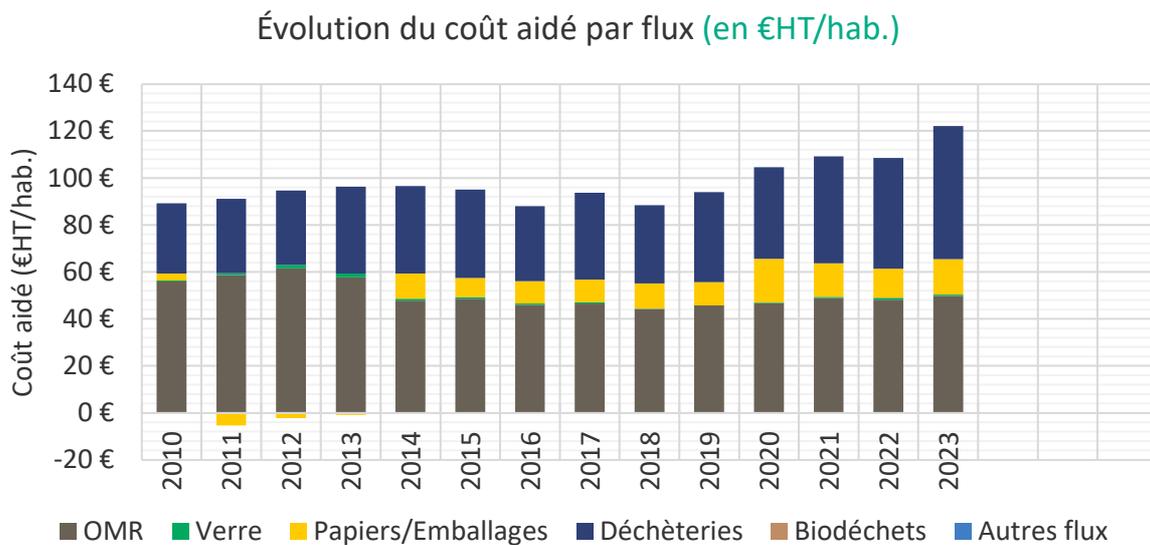
a) Le coût par habitant

Le coût à l'habitant est en progression depuis 2020 : +11% entre 2019 et 2020, 13% entre 2022 et 2023, 5% entre 2023 et 2024. Les coûts sont semblables avec les coûts constatés dans les collectivités bretonnes.

Flux collectés	Pays d'Iroise	Bretagne mixte urbain (2023)
OMR	53,1 €	50,5
Emballages hors verres et papiers	16,6 €	16,6
Verres	0,7 €	1,8
Déchets en déchèteries	57,5 €	40,9
Autres flux		1,1
Tous flux	127,9	127,0



Répartition et évolution du coût par flux

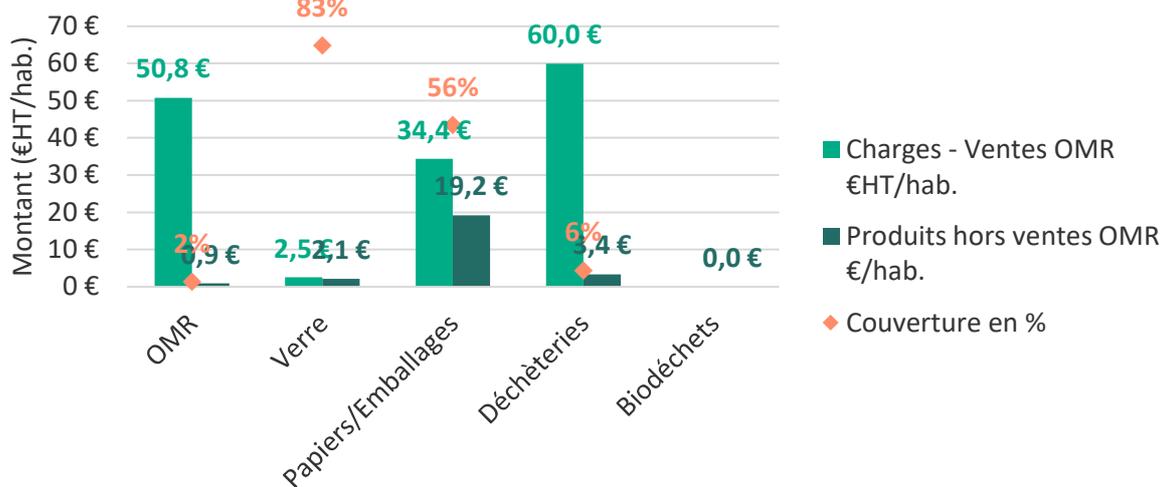


Une forte augmentation du cout aidé par habitant entre 2022 et 2023, puis 2024 en raison de l'inflation particulièrement marquée sur les frais de traitement des déchèteries et une augmentation de la fréquentation ce qui incitera les élus des différentes instances (Conseil d'exploitation déchets, Commission consultative des services publics locaux, bureau communautaire, conseils communautaire) à agir sur ce poste impactant avec des mesures à mettre en œuvre en 2025 : 2 agents en haut de quai dans les trois grandes déchèteries, fermeture le dimanche matin des 2 petites, mises en œuvre d'un forfait de 24 passages en déchèterie inclus dans la redevance, mises en œuvre opérationnelles de la REP (responsabilité élargi du producteurs) des produits des métiers de la construction et du bâtiment.

Couverture charges / produits

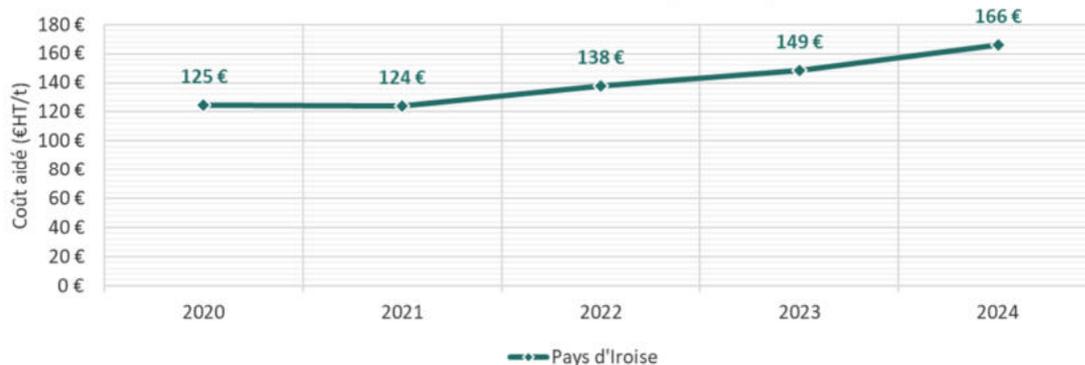
Un cout important des déchets en déchèterie, couvert à 6% par les ventes de matières et facturation des dépôts des professionnels (56% pour les emballages et papiers et plus de 80% pour le verre).

Couverture des charges par les produits (en €HT/hab.)



b) Le coût des différents flux, ramené à la tonne

Évolution du coût aidé - Tous flux (en €HT/t)



4.3. TARIFS ET REDEVANCES ORDURES MÉNAGÈRES

TARIFS USAGERS 2024 (HABITATIONS, IMMEUBLES COLLECTIFS)

Nombre de personnes dans le foyer	Bacs attribués	Formule A	Formule B	Formule C
		<ul style="list-style-type: none"> - Collecte tous les quinze jours des ordures ménagères - Collecte tous les quinze jours des recyclables - Accès illimité en déchèterie et aux conteneurs d'apport volontaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte hebdomadaire des ordures ménagères - Collecte tous les quinze jours des recyclables - Accès illimité en déchèterie et aux conteneurs d'apport volontaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte tous les quinze jours des ordures ménagères - En période estivale, collecte hebdomadaire des ordures ménagères - Collecte tous les quinze jours des recyclables Accès illimité en déchèterie et aux conteneurs d'apport volontaire.
1 à 2 personnes	140 litres	205 €	340 €	248 €
3 à 5 personnes	240 litre)	242 €	400 €	291 €
6 personnes et plus	340 litres	287 €	473 €	347 €
Bacs collectifs	750 litres	460 €	759 €	555 €
Bacs collectifs	1 100 litres	605 €	1000 €	731 €
Bacs supplémentaires	Prix au litre	0.43 €	0.52 €	0.72 €

Résidence secondaire	75% de la redevance selon taille du foyer	
Terrain nu de loisir avec habitation légère	75% de la redevance 1-2 personnes	154 €
Terrain nu, bâti inoccupé	50% de la résidence secondaire 1-2 personnes	77 €
Maison en rénovation (propriétaire hors territoire)	Redevance selon taille du foyer	
Nouvelle construction (propriétaire hors territoire)	Redevance selon taille du foyer	

TARIFS USAGERS 2024

(PROFESSIONNELS)

- **FORMULE PRO 1 : Collecte en alternance tous les quinze jours des ordures ménagères, Omr (26 levées) et des recyclables (26 levées)**

	140 litres	240 litres	340 litres	750 litres	1 100 litres
1 bac	205 €	242 €	325 €	640 €	842 €
2 bacs	295 €	385 €	477 €	1155 €	1552 €
3 bacs	360 €	514 €	664 €	1 571 €	2218 €
4 bacs	438 €	643 €	829 €	2 042 €	2 880 €
5 bacs	668 €	921 €	1 168 €	2 830 €	4 095 €
6 bacs	766 €	1045 €	1 327 €	3 482 €	4 826 €
7 bacs	835 €	1 180 €	1 493 €	3 935 €	5 552 €
8 bacs	916 €	1 285 €	1 657 €	4 448 €	6 273 €
9 bacs	1 157 €	1 564 €	1 997 €	5 177 €	7 231 €
10 bacs	1 224 €	1 688 €	2 156 €	5 706 €	7 963 €
11 bacs	1 293 €	1 823 €	2 321 €	6 159 €	8 688 €
12 bacs	1 375 €	1 928 €	2 594 €	6 672 €	9 409 €

Le nombre et le volume des bacs Omr ou recyclables peut être différent, le nombre et / ou le volume le plus important est pris en considération

- **FORMULE PRO 2 : Collecte hebdomadaire ordures ménagères (52 levées) et collecte tous les quinze jours des recyclables (26 levées)**

	140 litres	240 litres	340 litres	750 litres	1 100 litres
1 bac	344 €	401 €	534 €	970 €	1 276 €
2 bacs	488 €	635 €	786 €	1 752 €	2 351 €
3 bacs	594 €	849 €	1 096 €	2 380 €	3 360 €
4 bacs	722 €	1 060 €	1 369 €	3 093 €	4 363 €
5 bacs	1 101 €	1 521 €	1 928 €	4 285 €	6 203 €
6 bacs	1 265 €	1 725 €	2 192 €	5 275 €	7 310 €
7 bacs	1 376 €	1 947 €	2 465 €	5 959 €	8 409 €
8 bacs	1 509 €	2 120 €	2 739 €	6 735 €	9 501 €
9 bacs	1 905 €	2 581 €	3 298 €	7 839 €	10 953 €
10 bacs	2 020 €	2 785 €	3 561 €	8 642 €	12 061 €
11 bacs	2 131 €	3 007 €	3 835 €	9 327 €	13 160 €
12 bacs	2 264 €	3 180 €	4 287 €	10 103 €	14 251 €

Le nombre et le volume des bacs Omr ou recyclables peut être différent, le nombre et / ou le volume le plus important est pris en considération

- **FORMULE PRO 2 saisonnier : Collecte des ordures ménagères en alternance tous les quinze jours en basse saison* (15 levées) et hebdomadaire en haute saison* (21 levées) et collecte tous les quinze jours des recyclables (26 levées) toute l'année**

** Réservé aux activités concernées par la saison estivale : basse saison d'octobre à avril inclus - 7 mois, haute saison : de mai à septembre - 5 mois.*

Tarif = 80% de la FORMULE PRO2

- **Chaque collecte supplémentaire hebdomadaire des ordures ménagères (52 levées) sera facturée selon la formule PRO1.**
- Pour les professionnels non-équipés de bacs individuels recyclables en raison de problème de stockage, l'accès aux colonnes enterrées est possible. Les mêmes tarifs s'appliquent.

TARIFS 2024 – DÉPÔTS DE DECHETS DANS LES DECHETERIES

DECHETS NON MENAGERS

(DEPOSES : ARTISANS, COMMERÇANTS, AGRICULTEURS, INDUSTRIELS, COLLECTIVITES, ETC...)

CATEGORIES DE DECHETS	UNITE	Quantités maximales admises pour les professionnels par jour	Tarifs
Ferailles, cartons			- €
Huiles végétales	Le litre	Dans la limite de 30 litres	- €
Déchets dangereux	L'unité	10 unités maximums	5 €
Déchets verts	Le m3	5 m3 maximum	15,5 €
Gravats Inertes (terre, cailloux ...)	Le m3	3 m ³ maximum	61 €
Bois (catégorie A ou B)	Le m3	3m ³ maximum	59 €
Encombrants	Le m3	3m ³ maximum	116 €
Placoplatre	Le m3	3m ³ maximum	10 €
Plastiques durs	Le m3	3m ³ maximum	10 €
Incinérables et Gravats non Inertes (démolition ...)	Le m3	3m ³ maximum	66 €

Les dépôts de déchets dans les déchèteries sont gratuits pour les ménages en deçà des plafonds ci-après :

DECHETS DÉPOSES PAR LES MÉNAGES

CATEGORIES DE DECHETS	GRATUITE PLAFOND MENAGES
Déchets verts	< 5 M ³
Gravats Inertes (Terre, cailloux ...)	< 3 M ³
Gravats non Inertes (Plâtre, démolition ...)	< 3 M ³
Encombrants	< 3 M ³
Incinérables	< 3 M ³

CARTES D'ACCES EN DECHETERIES	TARIFS
Carte 1 ^{er} établissement	Gratuit
Carte dématérialisée	Gratuit
Carte - Renouvellement	5 €
Carte – Dotation supplémentaire*	5€
Envoi carte par courrier postal (hors 1 ^{er} établissement)	2€ par carte
Envoi d'un lot de cartes par courrier postal**	5€ (de 2 à 5 cartes)

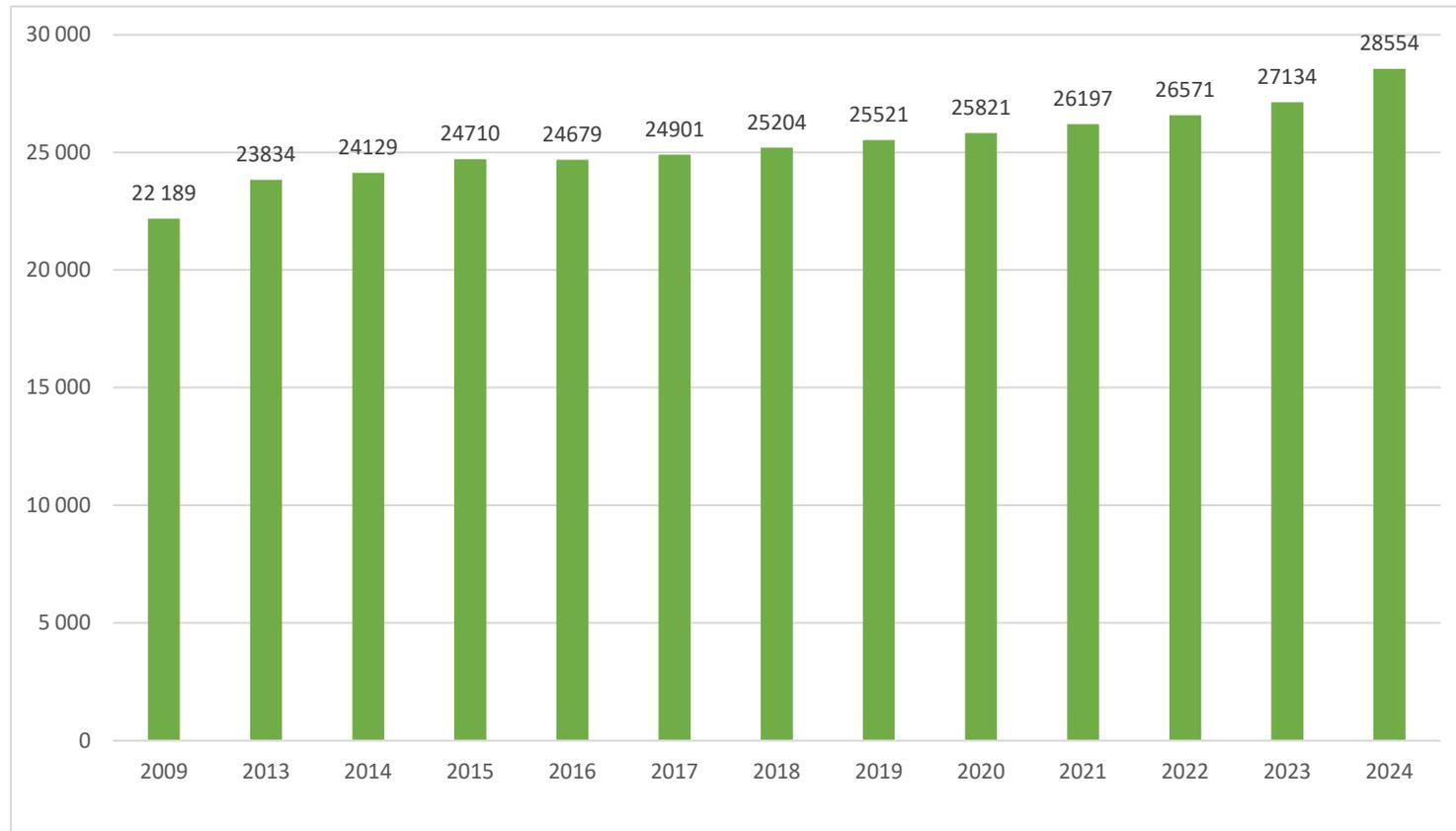
Au-delà de ces seuils, les dépôts sont facturés selon les tarifs appliqués aux professionnels.

4.4. BILAN DE LA REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES AU 31.12.24

COMMUNES	MONTANTS
REDEVANCE ORDURES MENAGERES	6 388 136 .82 €
DECHETERIES	210 435.67 €
FACTURATION CARTE DECHETERIE	2 886.00 €
RAGULARISATIONS DE L'ANNEE 2023	- 12 857.90 €
REGULARISATION SUR AUTRES ANNEES	-23 700.42 €
TOTAL	6 564 900.17 €

EVOLUTION DU NOMBRE DE REDEVANCES ORDURES MENAGERES ET DES FACTURATION DEPOTS EN DECHETERIES EMISES

Une augmentation importante du nombre de redevances émises notamment par l'augmentation des dépôts facturés en déchèterie suite au contrôle d'accès et de l'intégration des terrains de loisirs et nus à entretenir avec émission en direct des redevances sans passer par la commune.



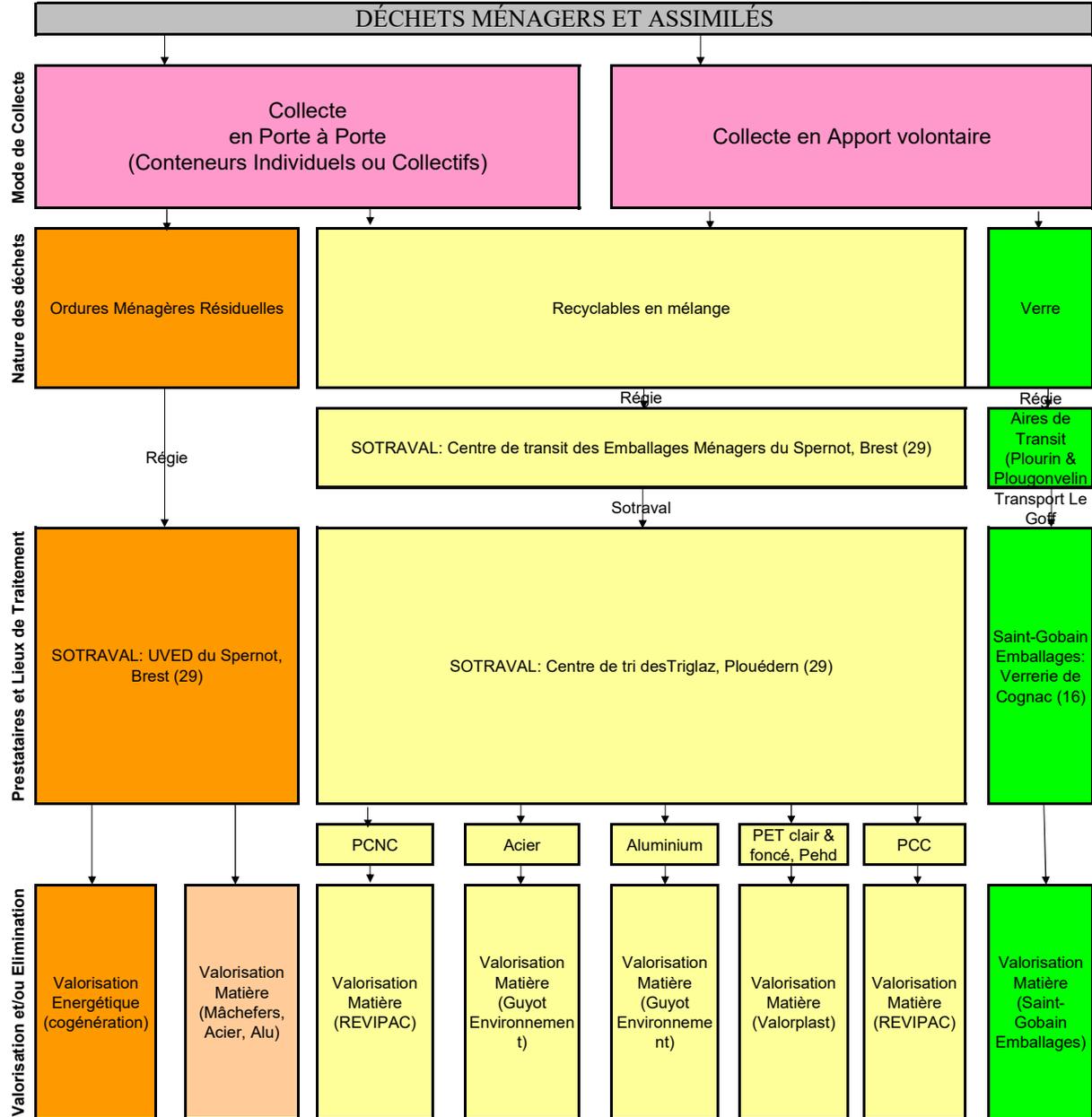
5. ANNEXES

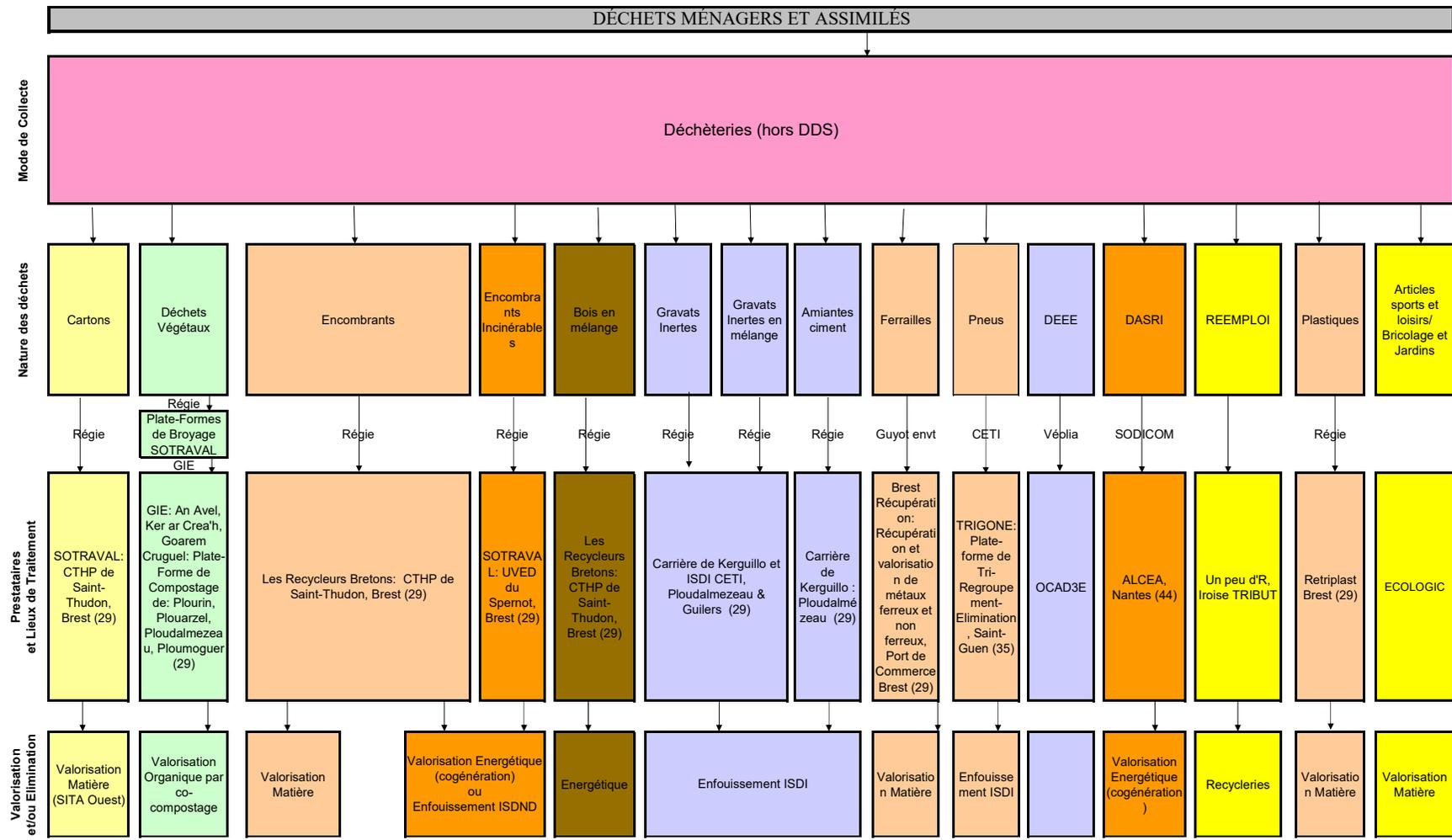
ANNEXE 1

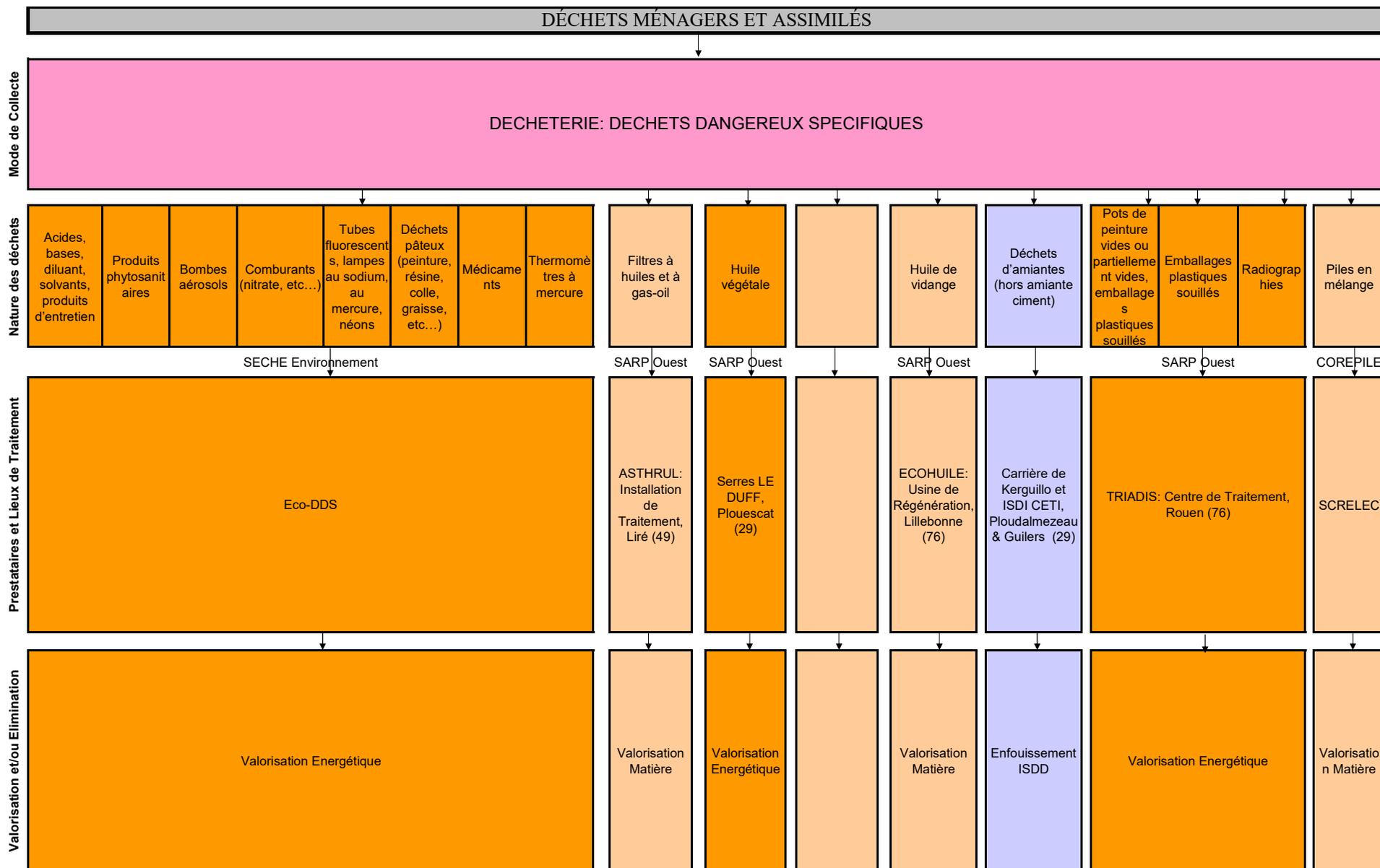
Flux des déchets collectés : Filières de traitement et évolution

Synoptique présentant les flux de déchets collectés

➔ Les déchets collectés sont valorisés ou éliminés dans des filières agréées.

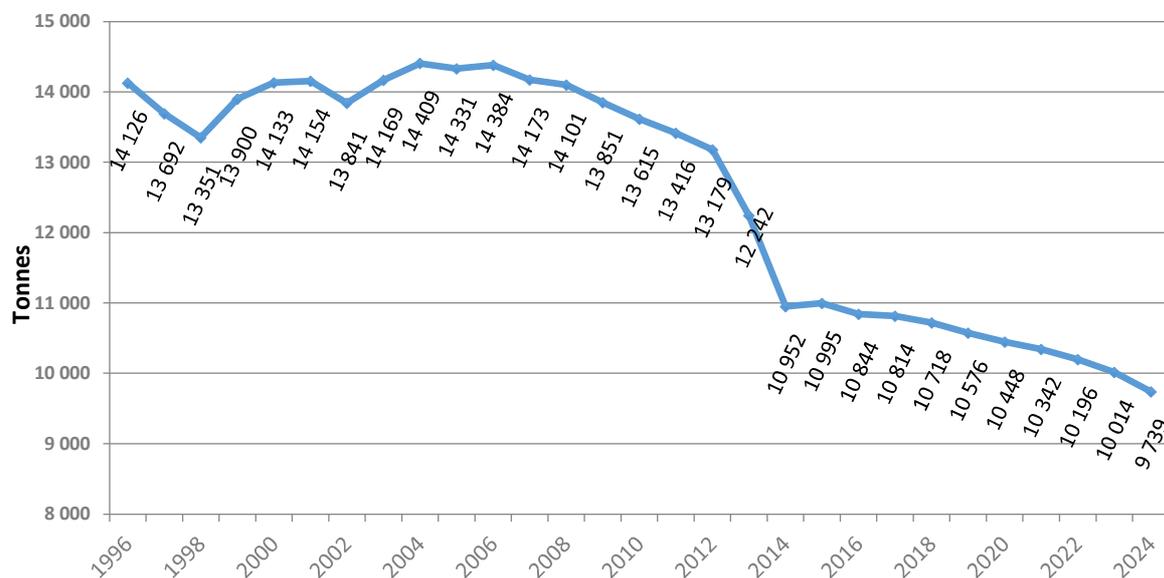






FLUX 1 : LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Evolution des tonnages d'OMr collectés 1996-2024



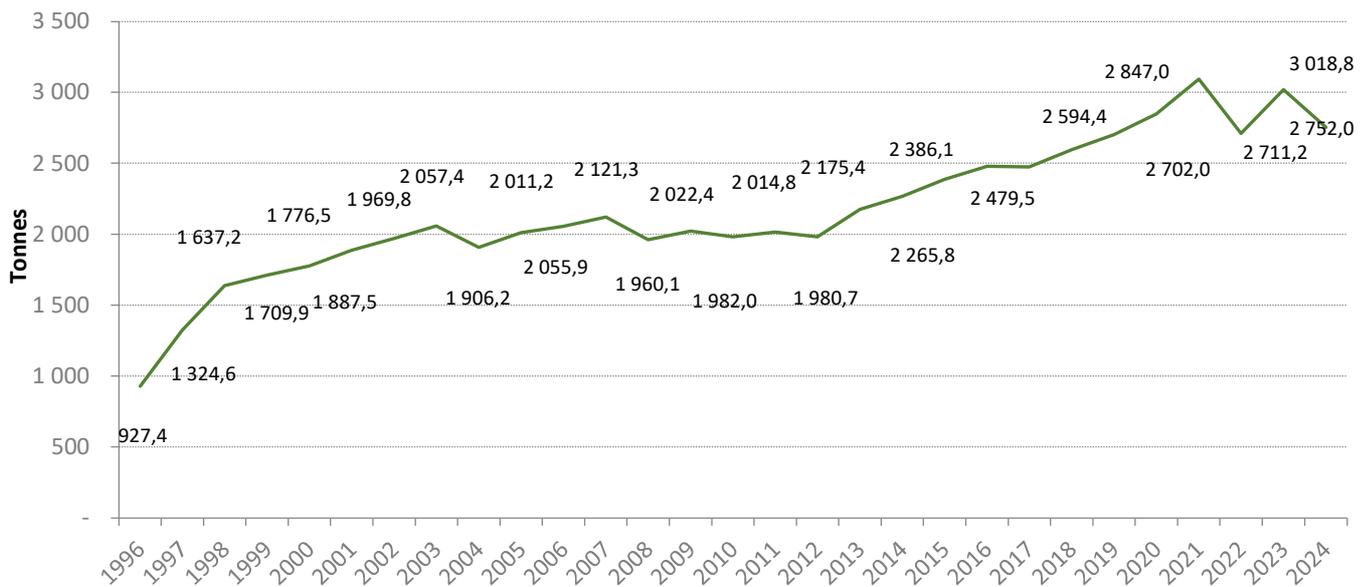
De 2006 à 2012, malgré une population en constante progression, une légère diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées était constatée. Les tonnages collectés ont fortement diminué à partir de 2013 et le passage à la collecte alternée. Les tonnages continuent de diminuer et passe sous la barre des 10 000 tonnes.

FLUX 2 : RECYCLABLES

LES PERFORMANCES DE COLLECTE :

Verre :	49.7 kg/hab. DGF/an
Recyclables :	54.3 kg/hab. DGF/an
Total Collecté :	104.0 kg/hab. DGF/an

Evolution des tonnages de verre collectés 1996 - 2024



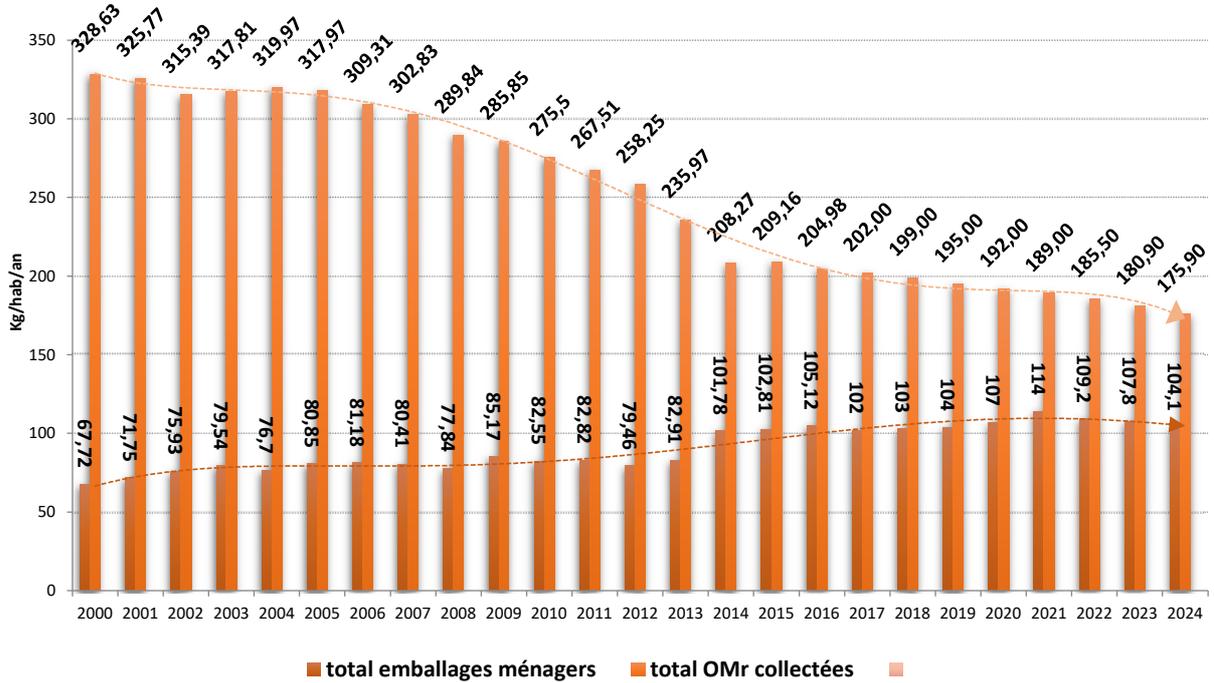
De 2013 à 2016, le verre a présenté une croissance annuelle entre 3 et 5 %. Les tonnages se sont stabilisés en 2017 et ont repris leur progression depuis 2018. Depuis 2022, les tonnages sont fluctuants autour de 3000 tonnes

Evolution des tonnages des recyclables collectés 2007 -2024



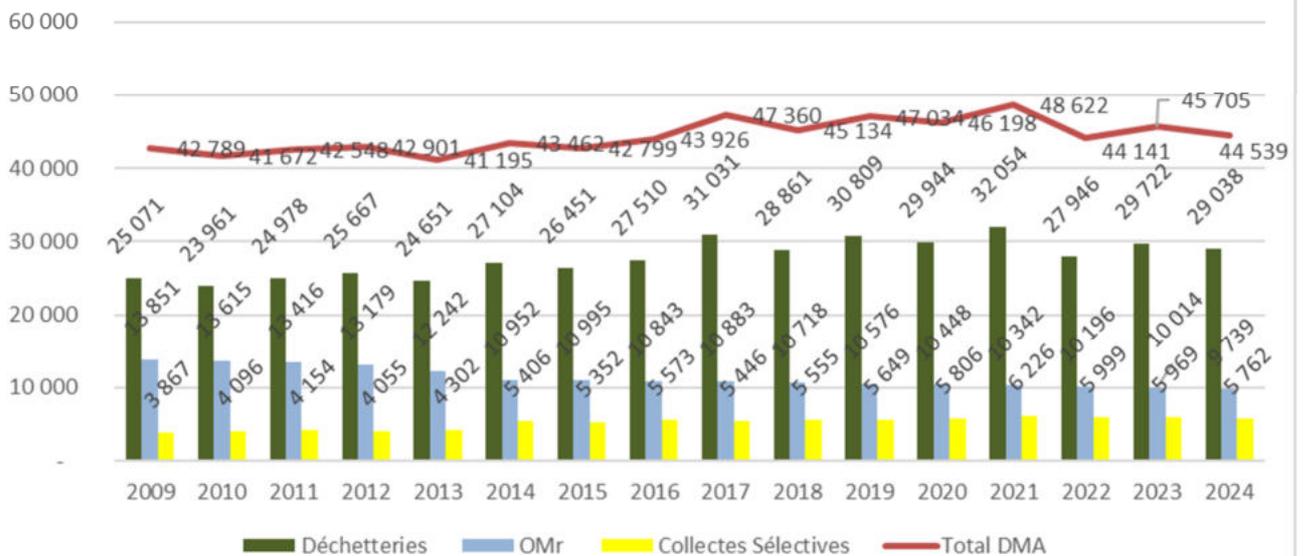
Après la forte augmentation des tonnages de recyclables en 2013, on observe une légère diminution depuis 2016, puis une légère progression en 2020 et en 2021, qui s'explique par l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et métalliques. IL est constaté une stagnation de la récupération d'emballages depuis 2022 qui peut s'expliquer par un ralentissement de la consommation des ménages dans une situation d'inflation, des consignes privés de récupération de plastique dans des grandes surfaces.

Comparaison OMR collectées et Emballages Ménagers (Points Propres) par hab/DGF



Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Déchetteries	25 071	23 961	24 978	25 667	24 651	27 104	26 451	27 510	31 031	28 861	30 809	29 944	32 054	27 946	29 722	29 038
OMr	13 851	13 615	13 416	13 179	12 242	10 952	10 995	10 843	10 883	10 718	10 576	10 448	10 342	10 196	10 014	9 739
Collectes Sélectives	3 867	4 096	4 154	4 055	4 302	5 406	5 352	5 573	5 446	5 555	5 649	5 806	6 226	5 999	5 969	5 762
Total DMA	42 789	41 672	42 548	42 901	41 195	43 462	42 799	43 926	47 360	45 134	47 034	46 198	48 622	44 141	45 705	44 539

Evolution des tonnages d'OMr, de Collecte Sélective et de déchèterie (en tonnes)



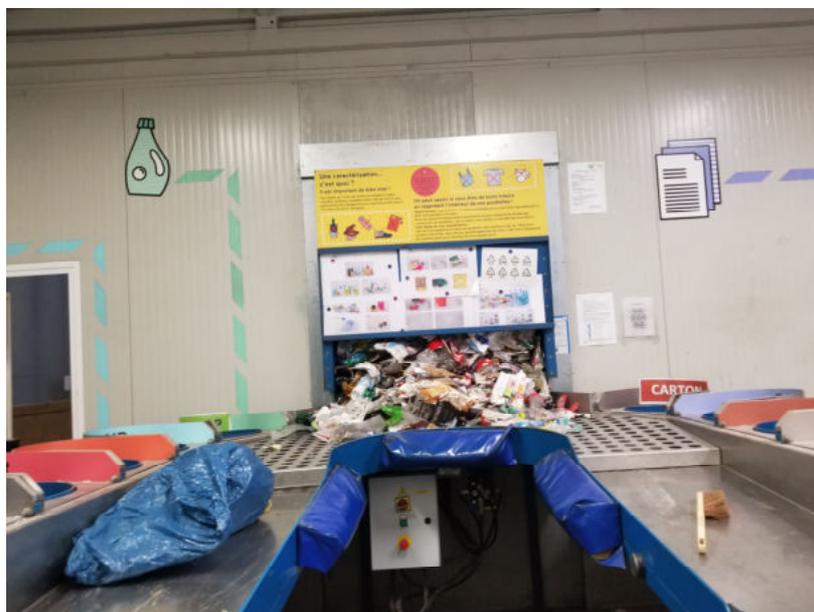
On constate une augmentation de la production globale des déchets jusqu'à 2017 avec néanmoins une fluctuation depuis pour atteindre un niveau de 48 622 tonnes en 2021. En 2024, les tonnages sont en légère baisse en déchèteries malgré l'afflux important de déchets verts en début d'année suite aux événements climatiques de fin d'année 2023. La part OMR baisse très légèrement, les recyclables augmentent légèrement.

LA CARACTÉRISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les centres de tri prestataires de Pays d'Iroise Communauté étant « multi clients », les déchets collectés sélectivement sur chaque commune « cliente » sont mélangés pour être introduits dans la chaîne de tri.

La production est affectée à chaque client grâce aux caractérisations effectuées pour chaque matériau tout au long de l'année.

La caractérisation consiste en un prélèvement moyen de 35 kg de déchets lors d'un déchargement. Les déchets sont alors triés à la main par un opérateur puis pesés par catégorie. Un minimum de 18 caractérisations par flux est effectué par le prestataire de tri selon un plan de caractérisation définie par la communauté.



Salle de caractérisation à Triglaz

ANNEXE 2

**Indicateurs Financiers
et
Administratifs**

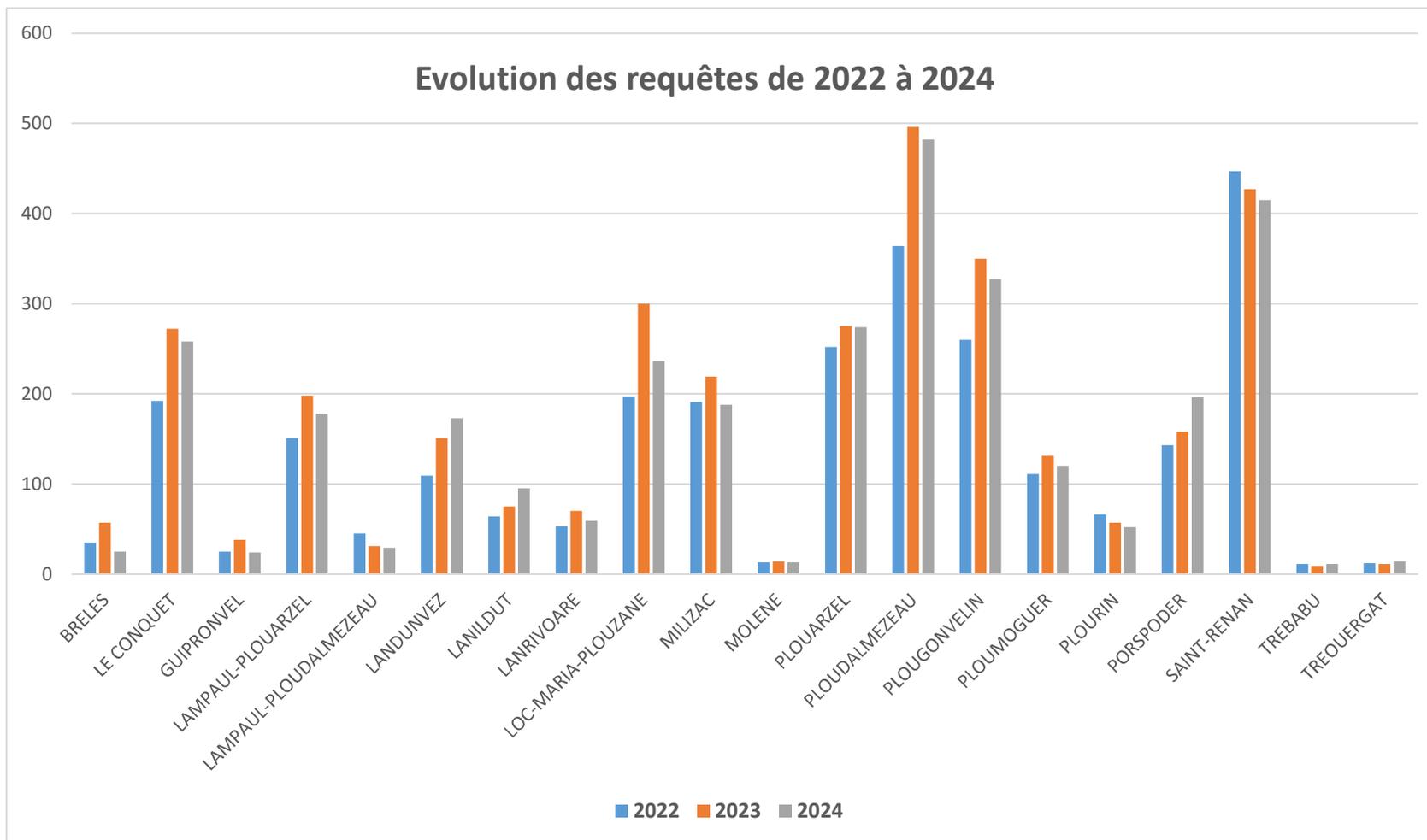
REDEVANCES ORDURES MENAGERES

TABLEAU I - REPARTITION DES REQUETES PAR COMMUNE EN 2024 (RÉCLAMATIONS, DEMANDES D'INFORMATIONS, MUTATIONS.....)

COMMUNES	Nombre de Redevances	Nombre de requêtes	Taux de requêtes / au nombre de redevances	Taux / Total des requêtes
BRELES	410	25	6,10%	0,79%
LE CONQUET	1863	258	13,85%	8,14%
GUIPRONVEL	343	24	7,00%	0,76%
LAMPAUL-PLOUARZEL	1476	178	12,06%	5,62%
LAMPAUL-LOUDAL.	414	29	7,00%	0,92%
LANDUNVEZ	1366	173	12,66%	5,46%
LANILDUT	706	95	13,46%	3,00%
LANRIVOARE	667	59	8,85%	1,86%
LOC-MARIA-POUZANE	2330	236	10,13%	7,45%
MILIZAC	1686	188	11,15%	5,93%
MOLENE	303	13	4,29%	0,41%
PLOUARZEL	2213	274	12,38%	8,65%
LOUDALMEZEAU	3684	482	13,08%	15,21%
POUGONVELIN	2609	327	12,53%	10,32%
POUMOGUER	1071	120	11,20%	3,79%
PLOURIN	583	52	8,92%	1,64%
PORSPODER	1437	196	13,64%	6,18%
SAINT-RENAN	3496	415	11,87%	13,10%
TREBABU	188	11	5,85%	0,35%
TREOUERGAT	144	14	9,72%	0,44%
TOTAL	26989	3169	11,74%	100%

TABLEAU II - EVOLUTION DES REQUETES DE 2022 A 2024

COMMUNES	NOMBRE DE REQUETES		
	2022	2023	2024
BRELES	35	57	25
LE CONQUET	192	272	258
GUIPRONVEL	25	38	24
LAMPAUL-PLOUARZEL	151	198	178
LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU	45	31	29
LANDUNVEZ	109	151	173
LANILDUT	64	75	95
LANRIVOARE	53	70	59
LOC-MARIA-PLOUZANE	197	300	236
MILIZAC	191	219	188
MOLENE	13	14	13
PLOUARZEL	252	275	274
PLOUDALMEZEAU	364	496	482
PLOUGONVELIN	260	350	327
PLOUMOGUER	111	131	120
PLOURIN	66	57	52
PORSPODER	143	158	196
SAINT-RENAN	447	427	415
TREBABU	11	9	11
TREOUERGAT	12	11	14
TOTAL	2741	3339	3169



FACTURATION DECHETERIES

Tableau I - Récapitulatif par Types de produits Année 2024

Libellé	Montant TTC
Bois	29 290.55 €
Déchets Verts	100 019.00 €
Gravats Inertes	13 877.50 €
Encombrants	35 211.40 €
Incinérables	31 403.50 €
Total	209 801.95 €

L'augmentation de la facturation des dépôts est sensible avec 102 476.40 € de recettes en plus par rapport à 2022, grâce à la mise en place du contrôle d'accès et l'identification des professionnels. Les déchets verts représentent 60% de la facturation.

